



CC Celavu Prunelli

Rapport de CLECT

Mars 2022



Rapport de CLECT

Sommaire

I – Rôle de la CLECT et démarche mise en œuvre	p.3
<i>1. Le rôle de la CLECT</i>	<i>p.4</i>
<i>2. La démarche mise en œuvre</i>	<i>p.10</i>
<i>3. La définition du périmètre et de la méthodologie d'évaluation</i>	<i>p.13</i>
II – Evaluation des charges transférées	p.18
III – Ventilation des charges évaluées	p.30
IV – Scénarios d'impact sur l'attribution de compensation	p.42
V – Synthèse et conclusion	p.49
Annexes	p.52

I - Rôle de la CLECT et démarche mise en œuvre

1. Le rôle de la CLECT

Le rôle de la CLECT

Rôle et fonctionnement

Le fonctionnement de la CLECT

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, un représentant minimum par commune et un conseiller municipal

Elle est réunie par son Président ou par son vice-président en cas d'absence.

Elle peut faire appel à des experts.

Elle rend ses conclusions **l'année de l'adoption de la FPU et lors de chaque nouveau transfert de charges**, et à chaque **extension de périmètre**.

Le rôle de la CLECT

Le rôle de la commission d'évaluation des charges transférées est de quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par l'EPCI aux communes membres. La CLECT se prononce également sur les restitutions de charges faites aux communes lors des restitutions de compétences.

La CLECT a désormais **9 mois à compter de la date du transfert**, pour se prononcer sur l'évaluation des charges transférées.

- ➔ **Dans le cadre de la démarche propre à la CCCP, les différents transferts intervenus n'ont pas fait l'objet d'évaluation des charges transférées dans ces délais impartis.**
- ➔ **Les travaux de la CLECT s'inscrivent donc ici dans un cadre de délibération dérogatoire (cf ci-après).**

Le rôle de la CLECT

Procédure d'approbation du rapport de CLECT

Article 1609 nonies C du CGI

Procédure de droit commun

L'objectif de la CLECT est de procéder à l'évaluation du montant des charges et recettes transférées à l'EPCI.

La CLECT doit adopter un rapport d'évaluation : la loi ne précise pas les conditions de majorité requise, donc le rapport peut être adopté à la majorité simple de ses membres.

Une fois adopté au sein de la CLECT, **le rapport de cette dernière doit obligatoirement être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de l'EPCI** :

« Cette évaluation est déterminée à la date de leur transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts. »

L'évaluation doit être validée par au moins 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou par au moins la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population.

Procédure dérogatoire

- ➔ Toutefois, afin de tenir compte du contexte local et des spécificités propres à la compétence transférée, **la méthode d'évaluation des charges transférées peut s'avérer dérogatoire à la loi.**
- ➔ **Dans ce cas, elle requiert un vote à la majorité des 2/3 du Conseil Communautaire, et des conseils municipaux concernés à la majorité simple.**

Le rôle de la CLECT

Délai d'approbation du rapport de CLECT

Article 1609 nonies C du CGI

Instauration d'un délai d'approbation de 3 mois du rapport de la CLECT

La CLECT a, en principe, 9 mois à compter de la date du transfert, pour se prononcer sur l'évaluation des charges transférées.

Les conseil municipaux ont 3 mois pour se prononcer sur le rapport de la CLECT à compter de sa transmission.

Définition d'une méthode d'évaluation des charges

En cas de non transmission du rapport de la CLECT aux communes, ou en l'absence d'approbation de celui-ci, la loi définit une méthode appliquée par le Préfet

Le coût net retenu sera égal à la moyenne des dépenses figurant sur les comptes administratifs de la collectivité, actualisées en fonction de l'indice des prix hors tabac sur une période de trois ans précédant le transfert pour les dépenses de fonctionnement, et actualisées en fonction de l'indice des prix de la formation brute de capital fixe des administrations publiques, sur une période de sept ans précédant le transfert pour les dépenses d'investissement. Il est réduit le cas échéant des ressources afférentes à ces charges

Le rôle de la CLECT

Impact sur les attributions de compensation

Article 1609 nonies C du CGI

Impact sur l'attribution de compensation

« V.1°bis Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

[...] A défaut d'accord unanime, le montant de l'attribution est fixé dans les conditions figurant aux 2°, 4° et 5° [méthode d'évaluation de droit commun de la CLECT] »

- L'évaluation des charges transférées dans les conditions de droit commun constitue la base de correction de droit des attributions de compensation.
- **Pour pouvoir s'écarter de l'avis de la CLECT formulé selon les conditions d'évaluation de droit commun, il faut une délibération favorable de l'ensemble des conseils municipaux (unanimité des conseils municipaux chacun pouvant prendre une délibération adoptée à la majorité simple) ainsi qu'une délibération adoptée à la majorité des 2/3 du conseil communautaire.**

Possibilité d'une attribution de compensation d'investissement

La procédure de révision dérogatoire des attributions de compensation prévue par l'article 1609 nonies C V 1° bis prévoit la possibilité d'inscrire la part relative au renouvellement des biens en attribution de compensation d'investissement.

Le rôle de la CLECT

Rapport quinquennal

Article 1609 nonies C du CGI

Instauration d'un rapport quinquennal sur les attributions de compensation

Pour rappel, la loi de finances pour 2017 a introduit **une nouvelle obligation d'information sur l'évolution des attributions de compensation (AC)** :

« Tous les cinq ans, le président de l'EPCI présente un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'EPCI. Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'EPCI. »

Cette obligation correspond à la recomposition massive des périmètres des EPCI au 1^{er} janvier 2017 : la première « période » de référence pour ce rapport s'étend donc du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021. Un EPCI peut toutefois élargir cette période si cela est jugé pertinent par l'ensemble intercommunal.

Ce rapport donne lieu à un débat en conseil communautaire, qu'une délibération doit acter. Il est obligatoirement transmis aux communes membres.

Si chaque EPCI est libre de formaliser le rapport comme il l'entend et d'adapter son contenu aux problématiques rencontrées, ce rapport oblige un temps de partage objectif et de dialogue sur les modalités de régulation des transferts de charges et de ressources entre les membres de l'EPCI.

Il constitue donc un élément de diagnostic financier qui peut servir la révision d'un pacte financier. **Il doit pour ce faire rendre compte de l'évolution du montant des attributions de compensation (1), au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'EPCI (2).**

2. La démarche mise en œuvre

La démarche mise en œuvre

Rappel du contexte et principes

Les attributions de compensation ont été évaluées pour la première fois en 1996 pour les communes de l'ex-CCHVG et en 2004 pour les communes de l'ex-CCVP.

Elles n'ont pas fait l'objet de modifications à la suite des transferts de compétences progressivement effectués aux ex-communautés de communes. **Les charges transférées à cette occasion n'ont en effet jamais fait l'objet d'évaluation.**

Les AC ont été révisées de manière dérogatoire en 2017, suite à la modification du périmètre.

De fait, la démarche proposée en CLECT vise à régulariser cette situation en évaluant les charges transférées à la Communauté, suite à l'harmonisation de son champ de compétences consécutive à la modification de périmètre.

Dans un cadre par conséquent nécessairement dérogatoire, au regard des délais dans lesquels elle s'applique, la démarche mise en œuvre vise :

- Dans un premier temps, à évaluer les charges transférées, dans les conditions les plus proches possibles, au regard des informations disponibles, d'une évaluation de droit commun.
- Dans un second temps, à élaborer un scénario d'évolution des attributions de compensation, tenant compte des contraintes et enjeux propres au territoire dans son ensemble.

Dans ce cadre, une démarche en 3 étapes successives a été proposée :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 1. Partage du contexte et définition d'une méthode d'évaluation des charges transférées à la CCCP. | 23/10/20 |
| 2. Construction d'une méthode d'affectation des charges par commune membre. | 11/12/20 |
| 3. Définition de scénarios d'impacts sur les attributions de compensation et de prise en charge financière. | 23/02/22 |

La démarche mise en œuvre

Retour sur les précédentes CLECT

1. CLECT n°1 : Partage du contexte et définition d'une méthode d'évaluation des charges transférées à la CCCP

La démarche d'évaluation des charges transférées lancée par la Communauté de Communes s'est engagée le 23/10/20 lors d'une première réunion de CLECT.

Cette réunion a eu pour objet de présenter la démarche, rappeler son contexte et valider un certain nombre d'axes méthodologiques, dont le principe d'évaluation des charges transférées telles qu'issues des comptes de la Communauté, faute d'antériorité sur les comptes des communes.

2. CLECT n°2 : Construction d'une méthode d'affectation des charges par commune membre

La CLECT n°2, réunie le 11/12/20, a permis de préciser les modalités d'affectation des charges, ainsi que d'aborder les scénarios d'impact sur les attributions de compensation. Les données présentées lors de la CLECT n°1 ont pu faire l'objet d'ajustements à la marge, au regard des précisions apportées et des données nouvellement acquises.

Un constat partagé de difficulté a émergé quant à la formalisation des scénarios d'impact, au regard de l'ampleur des charges évaluées transférées à la Communauté.

A l'issue de cette CLECT, une évaluation des charges transférées au plus proche des conditions de droit commun, dans les limites imposées par la spécificité de la démarche et le manque de données historiques, a pu être établie.

3. CLECT n°3 : Définition de scénarios d'impacts sur les attributions de compensation et de prise en charge financière

Dès lors, la CLECT n°3 a permis de se pencher sur différents scénarios d'impact des charges évaluées sur les attributions de compensation et les modalités de financement envisageables.

Cette dernière réunion de CLECT a permis de faire émerger un accord sur une solution partagée d'évolution des attributions de compensation, au regard des contraintes et enjeux propres au territoire.

A la suite de ce cycle de CLECT, le présent rapport retrace l'ensemble des travaux effectués. Il doit être approuvé par le conseil communautaire et les conseils municipaux dans les conditions de la procédure dérogatoire.

3. La définition du périmètre et de la méthodologie d'évaluation

Périmètre et méthodologie d'évaluation

Périmètre des compétences évaluées

Dans le cadre de la première réunion de CLECT, le périmètre des compétences statutaires devant faire l'objet de l'évaluation ont été précisées, notamment au regard des compétences réellement mises en œuvre et exercées à ce jour d'une part ou des compétences dont le financement est assuré en intégralité par des partenaires financiers, du fait de leur nature, d'autre part.

Les compétences faisant l'objet de la présente évaluation sont ainsi les suivantes :

Compétences	Commentaire / orientation
Etudes et travaux en matière de : - Création et valorisation de sentiers et itinéraires touristiques thématiques et patrimoniaux - Dans ce cadre : réhabilitation du patrimoine vernaculaire, mise en place de signalétique, réalisation d'aménagements paysagers	
Office de tourisme intercommunal	
Collecte et traitement des OM	
Construction, entretien et gestion de structures d'accueil de la petite enfance	Sur la base de l'existant à ce stade
Fournitures et livraison de repas pour les cantines scolaires	
Construction, entretien et gestion de structures d'ALSH	Sur la base de l'existant à ce stade
Dispositifs locaux en faveur du jeune public (contrat éducatif local ou tout autre dispositif)	
SPANC	
Portage et mise en œuvre de stratégies de développement local (notamment GAL Leader)	
Voirie : - Chemins communaux non revêtus : entretien des talus par épareuse, curage des fossés, nivelage des nids de poule, creux sur la bande de roulement - Chemins communaux revêtus : entretien des talus par épareuse, curage des fossés	

Périmètre et méthodologie d'évaluation

Méthodologie d'évaluation

Méthodologie d'évaluation de droit commun

Chaque transfert de compétence s'accompagne du **transfert concomitant des ressources nécessaires** à l'exercice normal de cette compétence, via **la diminution de l'attribution de compensation des communes du coût net des charges transférées**.

L'évaluation des transferts de charges constitue, en quelque sorte, **l'évaluation de la capacité de financement** nécessaire pour financer les compétences transférées à la Communauté.

Le cadre réglementaire qui s'applique pour l'évaluation des charges transférées est le suivant :



Les dépenses de fonctionnement non liées à un équipement

- La moyenne des coûts réels, nets des ressources afférentes à ces charges, observés dans les comptes administratifs du ou des exercices précédant le transfert.
- La période de référence est déterminée par la CLECT.



Les dépenses liées à des équipements

- **Coût moyen annualisé, net des ressources afférentes à ces charges**, intégrant:
 - le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement, ou son coût de renouvellement
 - les charges financières
 - les dépenses d'entretien
- L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une **durée normale d'utilisation** et ramené à une seule année.

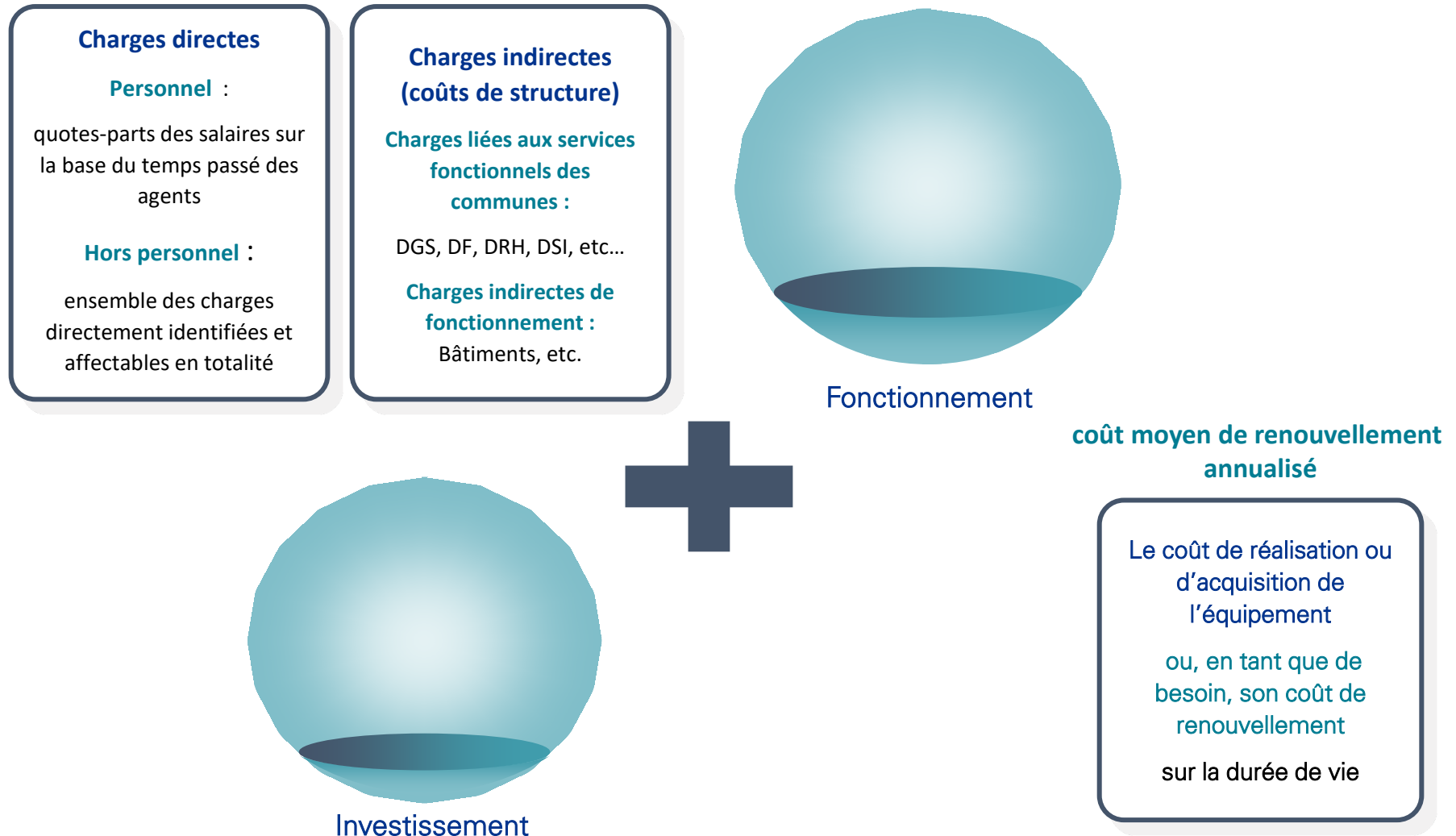
Toutefois, afin de tenir compte du contexte local et des spécificités propres à la compétence transférée, **la méthode d'évaluation des charges transférées peut s'avérer dérogatoire à la loi. Dans ce cas, elle requiert un vote à la majorité des 2/3 du Conseil Communautaire, et des conseils municipaux concernés à la majorité simple.**

Pour rappel, la loi de finances pour 2017 prévoit que si le rapport de la CLECT n'est pas transmis aux conseils municipaux, ou à défaut de leur approbation dudit rapport, **le préfet est désormais compétent pour déterminer le coût des charges transférées.**

Périmètre et méthodologie d'évaluation

Méthodologie d'évaluation

En synthèse :



Périmètre et méthodologie d'évaluation

Méthodologie d'évaluation

Au regard des spécificités de la démarche et du délai dans lequel elle se déroule, il n'est pas envisageable de pouvoir étudier les données relatives aux compétences transférées dans les comptes des communes des années précédant chacun des transferts étudiés.

La première réunion de CLECT a dès lors approuvé la méthodologie d'évaluation et de reconstitution suivante :

Période de référence et données de base :

CA 2017-2019 de la CC Celavu Prunelli (données analytiques transmises par la CCCP), budget principal ou budget annexe le cas échéant.

Remarque : pas de mise à jour de l'évaluation en cours de démarche, au regard d'un exercice 2020 non représentatif (crise sanitaire)

Evaluation des charges directes :

Moyenne des trois derniers exercices 2017-2019, d'après la comptabilité analytique tenue par la CCCP.

Exceptions pour les compétences Petite Enfance et Itinéraires touristiques, thématiques et patrimoniaux.

Evaluation du coût moyen de renouvellement annualisé des équipements :

Sur la base de l'état de l'actif de la CCCP, la valeur brute des équipements étant ramenée à une valeur HT, sur la base d'une durée moyenne d'utilisation définie.

Evaluation des charges indirectes :

Sur la base d'un ratio de 7% des charges de fonctionnement transférées évaluées.

II - Evaluation des charges

Evaluation des charges

Office de tourisme intercommunal - Synthèse

Contexte et enjeux

- Suivi budgétaire au sein d'un budget annexe
- Financement partiel par la taxe de séjour
- OT à Bocognano et BIT à Bastelicaccia

Méthodologie proposée :

- Evaluation des charges sur la base des CA 2017-2019 du budget annexe
- Réintégration des charges identifiées au budget général le cas échéant
- Prise en compte d'une valeur moyenne de recettes (TS)

Coût de fonctionnement (charges directes) – Synthèse :

Charges de fonctionnement (BA + BG)		2017	2018	2019	Moyenne
011	Charges à caractère général	20 074	36 125	43 104	33 101
012	Charges de personnel	72 540	98 934	108 469	93 314
Total identifié		92 614	135 059	151 574	126 416

Produits de fonctionnement (BA + BG)		2017	2018	2019	Moyenne
7362	Taxe de séjour	1 846	21 623	14 799	12 756
7472	Participation Région	8 000	15 000	15 000	12 667
Total identifié		9 846	36 623	29 799	25 423

Coût moyen annualisé de renouvellement (équipement) – Synthèse :

- L'analyse de l'état de l'actif permet d'identifier un montant d'actif brut de 156 k€ TTC et 130 k€ HT. Aucune subvention n'a été identifiée par les services de la Communauté.
- Sur la base d'une annualisation sur une durée théorique moyenne de 6 ans, il en ressort un coût moyen annualisé de 21 k€.

Synthèse :

Evaluation charges nettes	Moy. 17-19
Coût de fonctionnement (charges directes)	100 993
Coût moyen annualisé de renouvellement (équipement)	21 720
Coût total à ventiler	122 713

Evaluation des charges

Collecte et traitement des OM - Synthèse

Contexte et enjeux

- Traitement par le SYVADEC, modes de collecte différenciés
- Financement partiel par la TEOM (2020 : avant-dernière année de convergence du taux)
- Cotisation au SYVADEC en hausse (1 076 k€ prévisionnel 2020 ; hausse à plus de 1 200 k€ estimée par les services par la suite)

Méthodologie proposée :

- Evaluation des charges sur la base des CA 2017-2019 du budget général
- Prise en compte d'une valeur moyenne de recettes (TEOM)

Coût de fonctionnement (charges directes) – Synthèse :

Charges de fonctionnement		2017	2018	2019	Moyenne
011	Charges à caractère général	259 816	133 556	179 113	190 828
012	Charges de personnel	823 851	894 092	935 022	884 322
65	Autres charges de gestion cour.	575 609	649 000	713 538	646 049
Total identifié		1 659 276	1 676 648	1 827 673	1 721 199

Produits de fonctionnement		2017	2018	2019	Moyenne
013	Atténuations de produits	43 451	0	0	14 484
73	Impôts et taxes	950 516	1 005 953	1 076 603	1 011 024
7331	TEOM	946 924	1 000 701	1 070 994	1 006 206
7338	Convention CAPA	3 592	5 252	5 609	14 484
74	Dotations et participations	43 803	37 273	38 620	39 899
77	Produits exceptionnels	10 763	17 112	0	9 292
Total identifié		1 048 532	1 060 339	1 115 223	1 074 698

Coût moyen annualisé de renouvellement (équipement) – Synthèse :

- L'analyse de l'état de l'actif permet d'identifier un montant d'actif brut de 455 k€ TTC et 379 k€ HT. Aucune subvention n'a été identifiée par les services, qui préconisent de retenir une valeur de subvention moyenne de 65%.
- Sur la base d'une annualisation fondée sur la durée d'amortissement, il en ressort un coût moyen net annualisé de 17 k€.

Synthèse :

Evaluation charges nettes	Moy. 17-19
Coût de fonctionnement (charges directes)	609 203
Coût moyen annualisé de renouvellement (équipement)	17 146
Coût total à ventiler	626 350

Evaluation des charges

Voirie - Synthèse

Contexte et enjeux

- Voirie communautaire délimitée et définie dans les statuts
- Compétence d'entretien de la voirie

Méthodologie proposée :

- Evaluation des charges sur la base des CA 2017-2019 du budget général au regard du périmètre limité de la compétence (entretien) et du manque d'antériorité

Coût de fonctionnement (charges directes) – Synthèse :

Charges de fonctionnement		2017	2018	2019	Moyenne
011	Charges à caractère général	3 680	12 811	9 422	8 638
012	Charges de personnel	41 813	43 166	43 544	42 841
Total identifié		45 494	55 977	52 966	51 479

Nota : aucune recette affectée

Le manque d'antériorité sur les données budgétaires ne permet pas de reconstituer une évaluation sur une plus longue durée, plus adaptée à la réalité de la compétence voirie

Coût moyen annualisé de renouvellement (équipement) – Synthèse :

- La compétence voirie exercée relève exclusivement de l'entretien : aucune dépense d'investissement n'est identifiée.

Synthèse :

Evaluation charges nettes	Moy. 17-19
Coût de fonctionnement (charges directes)	51 479
Coût moyen annualisé de renouvellement (équipement)	0
Coût total à ventiler	51 479

Evaluation des charges Petite Enfance - Synthèse

Contexte et enjeux

- **Crèche de Bastelicaccia** : environ 30 places
 - Location des locaux à la commune
 - Réaménagement par la CC ayant conduit à une hausse du nombre de places en 2018
- **Crèche d'Eccica Suarella** : environ 20 places (ouverture en 2019)
 - Construction par la CC sur un terrain mis à disposition par la commune
- Crèches en projet au moment de l'évaluation :
 - Ocana : 10 places, 450 k€ HT de coût global d'équipement (hors subventions)
 - Carbuccia : 10 places, 150 k€ HT de coût global d'équipement (hors subventions)
- Offre à développer sur le territoire (inférieure à la demande)

Méthodologie proposée :

- Evaluation des charges sur la base du CA 2019 du budget général uniquement :
 - Bastelicaccia : suite à extension
 - Eccica Suarella : suite à ouverture en mars (équilibre extrapolé sur 2 mois supplémentaires)
- **Proposition d'une évaluation provisoire** : clause de revoyure en fonction de la mise en œuvre des crèches et de la répartition de l'offre Petite Enfance sur le territoire

Coût de fonctionnement (charges directes) – Synthèse :

Crèche Bastelicaccia

Charges de fonctionnement		2019	Produits de fonctionnement		2019
011	Charges à caractère général	73 699	013	Atténuations de charges	19 000
012	Charges de personnel	351 592	70	Produits des services	85 467
			74	Dotations et participations	144 721
			77	Produits exceptionnels	51
	Sous-total	425 291		Sous-total	249 239
				Equilibre CREBAS identifié	-176 052

Crèche Eccica-Suarella

Charges de fonctionnement		2019	Extrap. 12 mois	Produits de fonctionnement		2019	Extrap. 12 mois
011	Charges à caractère gén.	36 032	43 239	013	Atténuations de charges	435	522
012	Charges de personnel	178 858	214 630	70	Produits des services	30 783	36 939
				74	Dotations et part.	75 081	90 098
	Sous-total	214 891	257 869		Sous-total	106 299	127 559
					Equilibre CREES identifié	-108 591	-130 310

Coût moyen annualisé de renouvellement (équipement) – Synthèse :

- L'analyse de l'état de l'actif permet d'identifier une valeur brute de 1 033 k€ TTC et 861 k€ HT. Aucune subvention n'a été identifiée par les services, qui préconisent de retenir une valeur de subvention moyenne de 80%.
- Sur la base d'une annualisation sur une durée théorique moyenne de 12 ans, il en ressort un coût moyen annualisé de 14 k€.

Synthèse :

Evaluation charges nettes	Moy. 17-19
Coût de fonctionnement (charges directes)	306 362
Coût moyen annualisé de renouvellement (équipement)	14 350
Coût total à ventiler	320 712

Evaluation des charges

Fourniture de repas - Synthèse

Contexte et enjeux

- Périmètre d'exercice restreint aux 5 communes de l'ex-CCHVG
- Ecoles regroupées dans le cadre d'un syndicat intercommunal et en regroupement pédagogique

Méthodologie proposée :

- Evaluation des charges sur la base des CA 2017-2019 du budget général
- Prise en compte d'une recette moyenne (produits des familles)
- Proposition d'un principe de révision des AC en cas d'extension du service sur le territoire

Coût de fonctionnement (charges directes) – Synthèse :

Charges de fonctionnement		2017	2018	2019	Moyenne
011	Charges à caractère général	109 028	99 148	89 034	99 070
012	Charges de personnel	17 462	18 200	19 047	18 236
Total identifié		126 490	117 348	108 081	117 306

Produits de fonctionnement		2017	2018	2019	Moyenne
70	Produits des services	72 540	73 873	71 550	72 655
7067	Produits des familles	72 540	73 873	71 550	72 655
Total identifié		72 540	73 873	71 550	72 655

Coût moyen annualisé de renouvellement (équipement) – Synthèse :

- L'analyse de l'état de l'actif permet d'identifier une valeur brute de 117 k€ TTC et 97 k€ HT. Aucune subvention n'a été identifiée par les services de la Communauté.
- Sur la base d'une annualisation fondée sur la durée d'amortissement, il en ressort un coût moyen net annualisé de 17 k€.

Synthèse :

Evaluation charges nettes	Moy. 17-19
Coût de fonctionnement (charges directes)	44 652
Coût moyen annualisé de renouvellement (équipement)	17 112
Coût total à ventiler	61 764

Evaluation des charges ALSH - Synthèse

Contexte et enjeux

- Deux ALSH sur le territoire
- ALSH d'Ocana : associatif, en partie subventionné par la CC sur conventionnement. Mise à disposition gratuite des locaux par la commune
- ALSH de Bocognano : régie communale mise en place en 2017, entièrement financée par la commune à ce stade. Reprise par la CC envisagée.

Méthodologie proposée :

- Evaluation des charges sur la base des CA 2017-2019 du budget général
- **Proposition d'une évaluation provisoire** : clause de revoyure le cas échéant une fois l'ALSH de Bocognano intégrée (transfert)

Coût de fonctionnement (charges directes) – Synthèse :

Charges de fonctionnement		2017	2018	2019	Moyenne
65	Autres charges de gestion courante	50 000	58 000	58 000	55 333
6574	Subvention association	50 000	58 000	58 000	55 333
Total identifié		50 000	58 000	58 000	55 333

Nota : aucune recette affectée

Coût moyen annualisé de renouvellement (équipement) – Synthèse :

- Pas d'investissement ou d'équipement propre identifié pour l'exercice de la compétence

Synthèse :

Evaluation charges nettes	Moy. 17-19
Coût de fonctionnement (charges directes)	55 333
Coût moyen annualisé de renouvellement (équipement)	0
Coût total à ventiler	55 333

Evaluation des charges CEL - Synthèse

Contexte et enjeux

- Dispositif renouvelé tous les ans en COPIL avec les financeurs
- Budget stable
- Actions réparties sur l'ensemble du territoire
- Activités des 3 temps scolaires financées pour tout ou partie par le dispositif (scolaire, périscolaire, extrascolaire)

Méthodologie proposée :

- Evaluation des charges sur la base des CA 2017-2019 du budget général

Coût de fonctionnement (charges directes) – Synthèse :

Charges de fonctionnement		2017	2018	2019	Moyenne
011	Charges à caractère général	45 053	48 871	45 930	46 618
012	Charges de personnel	38 951	42 487	45 667	42 368
Total identifié		84 004	91 358	91 597	88 986

Produits de fonctionnement		2017	2018	2019	Moyenne
70	Produits des services	4 066	3 960	4 106	4 044
74	Dotations et participations	53 000	53 000	53 000	53 000
Total identifié		57 066	56 960	57 106	57 044

Coût moyen annualisé de renouvellement (équipement) – Synthèse :

- Pas d'investissement ou d'équipement propre identifié pour l'exercice de la compétence

Synthèse :

Evaluation charges nettes	Moy. 17-19
Coût de fonctionnement (charges directes)	31 942
Coût moyen annualisé de renouvellement (équipement)	0
Coût total à ventiler	31 942

Evaluation des charges

Stratégie de développement local - Synthèse

Contexte et enjeux

- Programme LEADER, couvre la totalité du bassin de vie
- Financé à 90% par les fonds européens
- 10% restants répartis à 60% entre la CAPA et à 40% à la CCCP

Méthodologie proposée :

- Evaluation des charges sur la base des CA 2017-2019 du budget général

Coût de fonctionnement (charges directes) – Synthèse :

Charges de fonctionnement		2017	2018	2019	Moyenne
011	Charges à caractère général	5 209	10 348	2 826	6 128
012	Charges de personnel	15 923	21 976	21 962	19 954
Total identifié		21 132	32 324	24 788	26 081

Produits de fonctionnement	2017	2018	2019	Moyenne
Financement cumulé à 96%	20 287	31 031	23 797	25 038
Total identifié	20 287	31 031	23 797	25 038

Coût moyen annualisé de renouvellement (équipement) – Synthèse :

- Pas d'investissement ou d'équipement propre identifié pour l'exercice de la compétence

Synthèse :

Evaluation charges nettes	Moy. 17-19
Coût de fonctionnement (charges directes)	1 043
Coût moyen annualisé de renouvellement (équipement)	0
Coût total à ventiler	1 043

Evaluation des charges SPANC - Synthèse

Contexte et enjeux

- Service Public Industriel et Commercial : doit trouver son équilibre par ses recettes propres
- Service équilibre sur la période 2017-2019 (budget annexe)

Méthodologie proposée :

- Pas d'impact pour le SPANC

Coût de fonctionnement (charges directes) – Synthèse :

Charges de fonctionnement (BA + BG)		2017	2018	2019	Moyenne
011	Charges à caractère général	19 736	78 505	40 228	46 156
012	Charges de personnel	34 000	34 000	34 872	34 291
67	Charges exceptionnelles	0	3 386	0	1 129
Total identifié		53 736	115 891	75 100	81 576

Produits de fonctionnement (BA + BG)		2017	2018	2019	Moyenne
70	Produits des services	80 116	61 412	90 557	77 362
74	Dotations et participations	1 200	960	0	720
Total identifié		81 316	62 372	90 557	78 082

Coût moyen annualisé de renouvellement (équipement) – Synthèse :

- Pas d'investissement ou d'équipement propre identifié pour l'exercice de la compétence

Synthèse :

- Proposition de neutralisation au regard des caractéristiques du service (service public industriel et commercial)

Evaluation des charges

Itinéraires touristiques, thématiques et patrimoniaux - Synthèse

Contexte et enjeux

- Investissement uniquement : la gestion et l'entretien des sentiers restent à la charge des communes
- Plusieurs opérations réalisées ou en cours sur tout le territoire
- Nécessite le vote d'un PPI en début de mandat

Méthodologie proposée :

- Identification des travaux portés sur les 3 dernières années (dépenses moyennes nettes de financement)
- Pas de dépenses récurrentes
- **Proposition :**
 - **Mise en place d'un budget pluriannuel maximum via l'attribution de compensation**
 - Vote et fixation d'un PPI dans le cadre de ce budget pluriannuel devant revenir à l'ensemble des communes du territoire
 - Principe de révision à périodicité régulière

Total opérations votées sur la période	2017-2019
Dépenses totales votées (€ TTC)	1 248 394
Financements envisagés	1 047 664
Reste à charge (autofinancement)	200 730
Soit solde annuel	66 910

L'ensemble des opérations relatives à cette compétence ont vocation à être en grande partie cofinancées, tandis que le reste à charge pour la Communauté devra être assuré par l'autofinancement dégagé de ses ressources.

Au regard de l'ensemble des opérations votées sur la période d'étude et transmises par la Communauté, il a été proposé de retenir le montant moyen du reste à charge issu de cette première programmation comme budget annuel disponible pour fonder les futures programmations (vote d'une programmation pluriannuelle d'investissement adaptée).

Evaluation des charges

Synthèse

Au regard des évaluations ainsi réalisées et de l'application d'un ratio de charges indirectes de 7% des charges de fonctionnement évaluées, le montant total de charges évaluées s'élève à 1 427 k€.

Compétence	Charges directes	Coût moyen annualisé de renouvellement	Charges indirectes (7% des charges directes)	Charge totale évaluée
Office de Tourisme	100 993	21 720	7 070	129 782
Ordures Ménagères	609 203	17 146	42 644	668 994
Voirie	51 479	0	3 604	55 083
Petite Enfance	306 362	14 350	21 445	342 157
Fourniture de repas	44 652	17 112	3 126	64 889
ALSH	55 333	0	3 873	59 207
CEL	31 942	0	2 236	34 178
Stratégie de développement	1 043	0	73	1 116
SPANC	0	0	0	0
Sentiers	66 910	0	4 684	71 594
Total	1 267 918	70 328	88 754	1 427 000

III - Ventilation des charges évaluées

Ventilation des charges évaluées

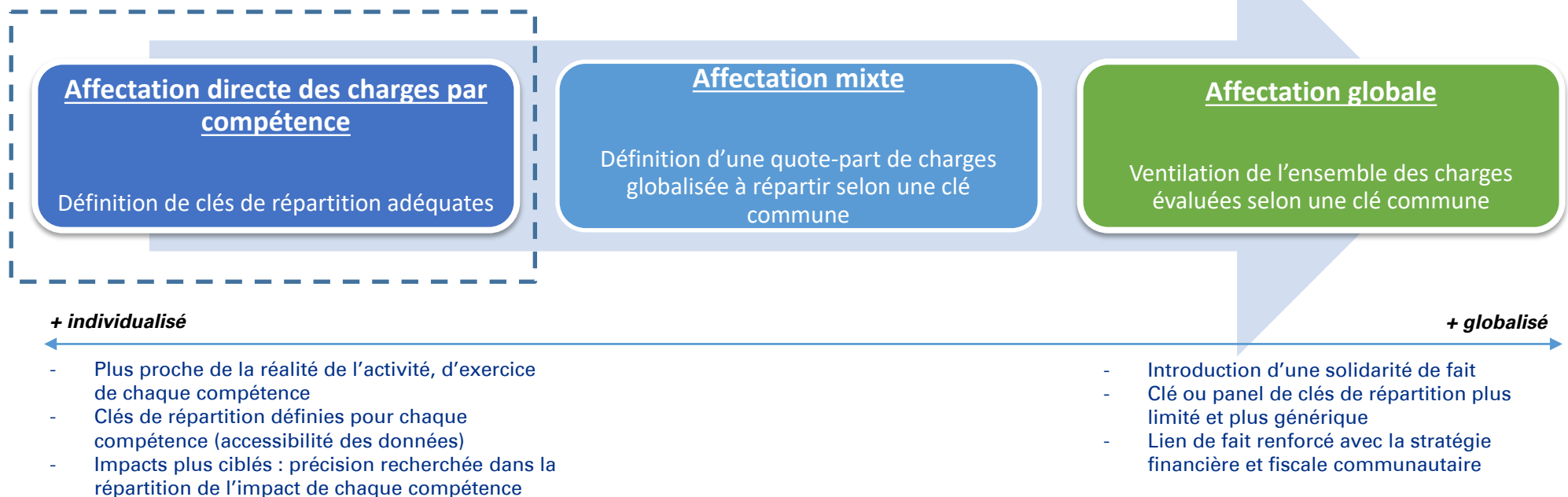
Principes et enjeux

Enjeux :

- Définir les objectifs et lignes directrices de la démarche, au vu de sa spécificité
- Définir des méthodes de ventilation et clés de répartition adéquates

Au regard du contexte de la démarche et de la méthodologie adoptée, il est désormais nécessaire de ventiler les charges par commune sur le territoire.

Vu la spécificité de la démarche, plusieurs degrés de ventilation pouvaient d'ores et déjà être envisagés :



L'affectation directe des charges **par compétence** est la méthode qui permet de se rapprocher le plus de ce qu'aurait été une évaluation de droit commun.

C'est la méthode que la CLECT a souhaité pouvoir conserver et poursuivre.

Elle nécessite dès lors de définir des clés de répartition adéquates pour chacune des compétences étudiées.

Ventilation des charges évaluées

Office de tourisme intercommunal

❑ Scénarios d'affectation étudiés

Scénarios d'affectation proposés	
Scénario 1	100% Population (DGF)
Scénario 2	100% Uniforme
Scénario 3	30% Lieu d'implantation de l'équipement/du service (OT / BIT) 70% Uniforme
Scénario 4	Note en séance : proposition d'un scénario fondé sur le nombre d'établissements touristiques (hôtels, restaurants)

Clés identifiées - Rappel :

Commune	Population DGF	Population DGF (%)	Uniforme (%)	Equipt.	Clé scénario 3
Bastelicaccia	4 436	41,0%	10%	BIT	25%
Bastelica	992	9,2%	10%		10%
Bocognano	678	6,3%	10%	OT	25%
Carbuccia	461	4,3%	10%		10%
Eccica-Suarella	1 330	12,3%	10%		10%
Ocana	749	6,9%	10%		10%
Tavera	559	5,2%	10%		10%
Tolla	265	2,4%	10%		10%
Ucciani	672	6,2%	10%		10%
Vero	687	6,3%	10%		10%
Total	10 829				

❑ Scénario d'affectation privilégié à l'issue de la CLECT

Commune	Scénario 1 – Population DGF
Bastelicaccia	50 268
Bastelica	11 241
Bocognano	7 683
Carbuccia	5 224
Eccica-Suarella	15 071
Ocana	8 488
Tavera	6 335
Tolla	3 003
Ucciani	7 615
Vero	7 785
Total coûts directs	122 713

Ventilation des charges évaluées

Collecte et traitement des OM

❑ Scénarios d'affectation étudiés

Scénarios d'affectation proposés	
Scénario 1	100% Bases TEOM

Scénario 2	100% Population (DGF)

Scénario 3	Note en séance : proposition d'un scénario fondé sur le volume de déchets produits <i>Non disponible sur la période</i>

Clés identifiées - Rappel :

Commune	Population DGF	Population DGF (%)	Moyenne base TEOM (2011-2018)
Bastelicaccia	4 436	41,0%	36,0%
Bastelica	992	9,2%	7,9%
Bocognano	678	6,3%	5,7%
Carbuccia	461	4,3%	1,9%
Eccica-Suarella	1 330	12,3%	9,9%
Ocana	749	6,9%	19,3%
Tavera	559	5,2%	3,3%
Tolla	265	2,4%	8,9%
Ucciani	672	6,2%	3,9%
Vero	687	6,3%	3,2%
Total	10 829		

❑ Scénario d'affectation privilégié à l'issue de la CLECT

Commune	Scénario 2 – Population DGF
Bastelicaccia	256 578
Bastelica	57 377
Bocognano	39 216
Carbuccia	26 664
Eccica-Suarella	76 927
Ocana	43 322
Tavera	32 333
Tolla	15 328
Ucciani	38 869
Vero	39 736
Total coûts directs	626 350

Ventilation des charges évaluées

Voirie

❑ Scénarios d'affectation étudiés

Scénarios d'affectation proposés	
Scénario 1	Linéaire de voirie (défini par délibération)
Scénario 2	...

Clés identifiées - Rappel :

Commune	Voirie (km)	Voirie (%)
Bastelicaccia	12,35	18,8%
Bastelica	7,95	12,1%
Bocognano	9,67	14,7%
Carbuccia	5,13	7,8%
Eccica-Suarella	9,46	14,4%
Ocana	7,17	10,9%
Tavera	1,50	2,3%
Tolla	7,30	11,1%
Ucciani	1,39	2,1%
Vero	3,85	5,9%
Total	65,77	

❑ Scénario d'affectation privilégié à l'issue de la CLECT

Commune	Scénario 1 – Linéaire de voirie
Bastelicaccia	9 667
Bastelica	6 223
Bocognano	7 569
Carbuccia	4 015
Eccica-Suarella	7 404
Ocana	5 612
Tavera	1 174
Tolla	5 714
Ucciani	1 088
Vero	3 013
Total coûts directs	51 479

Ventilation des charges évaluées

Petite Enfance

❑ Scénarios d'affectation étudiés

Scénarios d'affectation proposés	
Scénario 1	100% Population INSEE
Scénario 2	50% localisation de l'équipement 50% Population INSEE
Scénario 3	100% Fréquentation 2019

Clés identifiées - Rappel :

Commune	Pop INSEE	Clé scénario 1	Equipmt. scénario 2	Crèche Bastelicaccia	%	Crèche ES	%
Bastelicaccia	4 019	45,8%	Crèche 52,2%	53,00	67,9%	5,00	16,1%
Bastelica	547	6,2%	3,1%	2,00	2,6%		0,0%
Bocognano	422	4,8%	2,4%		0,0%		0,0%
Carbuccia	399	4,5%	2,3%	1,00	1,3%		0,0%
Eccica-Suarella	1 206	13,7%	Crèche 27,6%	12,00	15,4%	25,00	80,6%
Ocana	597	6,8%	3,4%	6,00	7,7%	1,00	3,2%
Tavera	402	4,6%	2,3%	1,00	1,3%		0,0%
Tolla	127	1,4%	0,7%	2,00	2,6%		0,0%
Ucciani	495	5,6%	2,8%	1,00	1,3%		0,0%
Vero	562	6,4%	3,2%		0,0%		0,0%
Total	8 776			78,00		31,00	

❑ Scénario d'affectation privilégié à l'issue de la CLECT

Commune	Scénario 3 – Fréquentation 2019
Bastelicaccia	149 154
Bastelica	4 821
Bocognano	0
Carbuccia	2 410
Eccica-Suarella	135 942
Ocana	18 743
Tavera	2 410
Tolla	4 821
Ucciani	2 410
Vero	0
Total coûts directs	320 712

Ventilation des charges évaluées

Fourniture de repas

❑ Scénarios d'affectation étudiés

Scénarios d'affectation proposés	
Scénario 1	100% Uniforme

Scénario 2	100% Population INSEE

Clés identifiées - Rappel :

Commune	Population (INSEE, pop. totale)	%	Uniforme
Bastelicaccia		0,0%	0,0%
Bastelica		0,0%	0,0%
Bocognano	422	18,5%	20%
Carbuccia	399	17,5%	20%
Eccica-Suarella		0,0%	0,0%
Ocana		0,0%	0,0%
Tavera	402	17,6%	20%
Tolla		0,0%	0,0%
Ucciani	495	21,7%	20%
Vero	562	24,6%	20%
Total	2 280		

❑ Scénario d'affectation privilégié à l'issue de la CLECT

Commune	Scénario 1 – Uniforme
Bastelicaccia	0
Bastelica	0
Bocognano	12 353
Carbuccia	12 353
Eccica-Suarella	0
Ocana	0
Tavera	12 353
Tolla	0
Ucciani	12 353
Vero	12 353
Total coûts directs	61 764

Ventilation des charges évaluées ALSH

❑ Scénarios d'affectation étudiés

Scénarios d'affectation proposés	
Scénario 1	100% Population INSEE
Scénario 2	50% localisation de l'équipement 50% Population INSEE
Scénario 3	100% Fréquentation 2019

Clés identifiées - Rappel :

Commune	Pop INSEE	Clé scénario 1	Clé Equipmt. scénario 2	ALSH Ocana	Clé scénario 3
Bastelicaccia	4 019	45,8%	22,9%	46,00	60,5%
Bastelica	547	6,2%	3,1%		0,0%
Bocognano	422	4,8%	2,4%		0,0%
Carbuccia	399	4,5%	2,3%		0,0%
Eccica-Suarella	1 206	13,7%	6,9%	9,00	11,8%
Ocana	597	6,8%	ALSH 53,4%	21,00	27,6%
Tavera	402	4,6%	2,3%		0,0%
Tolla	127	1,4%	0,7%		0,0%
Ucciani	495	5,6%	2,8%		0,0%
Vero	562	6,4%	3,2%		0,0%
Total	8 776			76,00	

❑ Scénario d'affectation privilégié à l'issue de la CLECT

Commune	Scénario 3 – Fréquentation 2019
Bastelicaccia	33 491
Bastelica	0
Bocognano	0
Carbuccia	0
Eccica-Suarella	6 553
Ocana	15 289
Tavera	0
Tolla	0
Ucciani	0
Vero	0
Total coûts directs	55 333

Ventilation des charges évaluées CEL

☐ Scénarios d'affectation étudiés

Scénarios d'affectation proposés	
Scénario 1	100% Uniforme

Scénario 2	100% Population INSEE

Clés identifiées - Rappel :

Commune	Population (INSEE, pop. totale)	%	Uniforme
Bastelicaccia	4 019	45,8%	10%
Bastelica	547	6,2%	10%
Bocognano	422	4,8%	10%
Carbuccia	399	4,5%	10%
Eccica-Suarella	1 206	13,7%	10%
Ocana	597	6,8%	10%
Tavera	402	4,6%	10%
Tolla	127	1,4%	10%
Ucciani	495	5,6%	10%
Vero	562	6,4%	10%
Total	8 776		

☐ Scénario d'affectation privilégié à l'issue de la CLECT

Commune	Scénario 1 – Uniforme
Bastelicaccia	3 194
Bastelica	3 194
Bocognano	3 194
Carbuccia	3 194
Eccica-Suarella	3 194
Ocana	3 194
Tavera	3 194
Tolla	3 194
Ucciani	3 194
Vero	3 194
Total coûts directs	31 942

Ventilation des charges évaluées

Stratégie de développement local

❑ Scénarios d'affectation étudiés

Scénarios d'affectation proposés	
Scénario 1	100% Uniforme

Scénario 2	100% Population INSEE

Clés identifiées - Rappel :

Commune	Population (INSEE, pop. totale)	%	Uniforme
Bastelicaccia	4 019	45,8%	10%
Bastelica	547	6,2%	10%
Bocognano	422	4,8%	10%
Carbuccia	399	4,5%	10%
Eccica-Suarella	1 206	13,7%	10%
Ocana	597	6,8%	10%
Tavera	402	4,6%	10%
Tolla	127	1,4%	10%
Ucciani	495	5,6%	10%
Vero	562	6,4%	10%
Total	8 776		

❑ Scénario d'affectation privilégié à l'issue de la CLECT

Commune	Scénario 1 – Uniforme
Bastelicaccia	104
Bastelica	104
Bocognano	104
Carbuccia	104
Eccica-Suarella	104
Ocana	104
Tavera	104
Tolla	104
Ucciani	104
Vero	104
Total coûts directs	1 043

Ventilation des charges évaluées

Itinéraires touristiques, thématiques et patrimoniaux

❑ Scénarios d'affectation étudiés

Scénarios d'affectation proposés	
Scénario 1	100% Uniforme

Scénario 2	100% Population INSEE

Clés identifiées - Rappel :

Commune	Population (INSEE, pop. totale)	%	Uniforme
Bastelicaccia	4 019	45,8%	10%
Bastelica	547	6,2%	10%
Bocognano	422	4,8%	10%
Carbuccia	399	4,5%	10%
Eccica-Suarella	1 206	13,7%	10%
Ocana	597	6,8%	10%
Tavera	402	4,6%	10%
Tolla	127	1,4%	10%
Ucciani	495	5,6%	10%
Vero	562	6,4%	10%
Total	8 776		

❑ Scénario d'affectation privilégié à l'issue de la CLECT

Commune	Scénario 1 – Uniforme
Bastelicaccia	6 691
Bastelica	6 691
Bocognano	6 691
Carbuccia	6 691
Eccica-Suarella	6 691
Ocana	6 691
Tavera	6 691
Tolla	6 691
Ucciani	6 691
Vero	6 691
Total coûts directs	66 910

Ventilation des charges évaluées

Synthèse

Suite aux travaux de la CLECT n°2, les clés de répartition privilégiées par compétence ont pu être définies, permettant d'établir une ventilation des charges évaluées sur le territoire, selon le récapitulatif suivant :

Commune	OTI	OM	Voirie	PE	CAN	ALSH	CEL	Strat. Dév.	Itin. Thém.	SPANC	Total	Charges indir.	Total évalué	%
Bastelicaccia	50 268	256 578	9 667	149 154	0	33 491	3 194	104	6 691	0	509 148	33 930	543 078	38,1%
Bastelica	11 241	57 377	6 223	4 821	0	0	3 194	104	6 691	0	89 651	6 005	95 656	6,7%
Bocognano	7 683	39 216	7 569	0	12 353	0	3 194	104	6 691	0	76 810	4 967	81 776	5,7%
Carbuccia	5 224	26 664	4 015	2 410	12 353	0	3 194	104	6 691	0	60 656	3 880	64 536	4,5%
Eccica-Suarella	15 071	76 927	7 404	135 942	0	6 553	3 194	104	6 691	0	251 887	17 034	268 921	18,8%
Ocana	8 488	43 322	5 612	18 743	0	15 289	3 194	104	6 691	0	101 444	6 843	108 287	7,6%
Tavera	6 335	32 333	1 174	2 410	12 353	0	3 194	104	6 691	0	64 594	4 131	68 725	4,8%
Tolla	3 003	15 328	5 714	4 821	0	0	3 194	104	6 691	0	38 855	2 632	41 486	2,9%
Ucciani	7 615	38 869	1 088	2 410	12 353	0	3 194	104	6 691	0	72 324	4 644	76 968	5,4%
Vero	7 785	39 736	3 013	0	12 353	0	3 194	104	6 691	0	72 877	4 689	77 566	5,4%
Total	122 713	626 350	51 479	320 712	61 764	55 333	31 942	1 043	66 910	0	1 338 246	88 754	1 427 000	

La CLECT n°2 a ainsi permis de définir une évaluation des charges transférées sur le territoire au plus proche des conditions de droit commun, dans les limites imposées par la spécificité de la démarche et le manque de données antérieures.

Si un accord global sur la valorisation des charges, qui pèsent de manière significative sur des marges de manœuvre de la CCCP, a ainsi pu émerger, **la CLECT n°2 s'est également conclu sur un constat partagé de difficulté quant à la formalisation des scénarios d'impact sur l'attribution de compensation**, au regard de l'ampleur des charges transférées par rapport aux AC historiques des communes.

Il convenait dès lors, en CLECT n°3, d'imaginer une solution commune d'affectation alternative, tenant compte des contraintes et enjeux propres au territoire dans son ensemble.

IV – Scénarios d'impact sur l'attribution de compensation

Scénarios d'impact sur l'attribution de compensation

Préambules

Enjeux :

- Définir les objectifs et lignes directrices de la démarche
- Appréhender et mesurer les impacts individuels
- Construire le cas échéant des scénarios de correction ou d'atténuation partagés

Charges évaluées affectées par commune (Rappel : total de 1 427 k€)

Impact direct et complet sur l'AC des communes

Impact différencié sur l'AC : ventilation d'une quote-part des charges affectées

(remarque : selon méthode d'affectation précédente)

Impact partiel sur l'AC : recours à d'autres financements

- Réflexion autour des recettes affectées (ex : TEOM)
- Prise en charge partielle par les recettes fiscales (stratégie fiscale coordonnée)
- **Autres modalités de prise en charge**

L'évaluation des charges transférées a fait ressortir un volume de charges de près d'1,5 M€ porté par la CCCP au titre de ses compétences transférées, tandis que l'AC actuelle des communes s'élève à 0,8 M€.

Si l'impact sur l'AC perçue par les communes constitue la voie usuelle de financement des charges transférées, plusieurs scénarios de prise en charge peuvent être imaginés au regard des enjeux du territoire et de ses marges de manœuvre financières.

Scénarios d'impact sur l'attribution de compensation

Démarche proposée

- Au regard de constats partagés sur le territoire (situations financières contraintes), suite aux remarques proposées lors de nos précédents échanges et aux travaux entre temps menés par la Communauté, plusieurs leviers d'action ont été explorés en amont et lors de la CLECT n°3 :
 - Aménagement du périmètre de charges transférées,
 - Evolution de la base d'AC prise en compte,
 - Prise en charge partielle par la CCCP sur ses ressources propres.
 - In fine, la restitution de compétences aux communes pourrait le cas échéant relever d'une mesure d'ajustement complémentaire aux scénarios proposés.
- Ces scénarios dessinent des modalités de prise en charge ayant vocation à conclure la question des charges transférées, afin de se mettre en conformité avec les obligations réglementaires, transmettre le rapport d'évaluation aux services de l'Etat, en attente sur ce volet, et à ouvrir la voie à d'autres réflexions ultérieures sur les ressources et les équilibres financiers du territoire.**

Scénarios d'impact sur l'attribution de compensation

Scénario de base - AC actuelle

Principes :

- Prise en compte de 100% des charges évaluées
- Imputation sur l'AC actuelle des communes

Synthèse	AC actuelle	Impact AC scénario de base	AC finale
Bastelicaccia	58 092	543 078	-484 986
Bastelica	34 320	95 656	-61 336
Bocognano	44 512	81 776	-37 264
Carbuccia	644	64 536	-63 892
Eccica-Suarella	64 542	268 921	-204 379
Ocana	490 275	108 287	381 988
Tavera	0	68 725	-68 725
Tolla	74 864	41 486	33 378
Ucciani	0	76 968	-76 968
Vero	0	77 566	-77 566
Total	767 249	1 427 000	-659 751

Dans ce scénario, les charges évaluées supportées par la Communauté au titre des compétences transférées sont pleinement comptabilisées et représentent 1 427 k€.

Leur financement par l'attribution de compensation conduit à ce que la CCCP perçoive un montant d'AC de 660 k€ (AC nette négative).

Scénarios d'impact sur l'attribution de compensation

Scénario 1 - AC actuelle ; hors charges indirectes

Principes :

- Retrait des charges indirectes du périmètre des charges prises en compte
- Imputation sur l'AC actuelle des communes

Synthèse	AC actuelle	Impact AC scénario 1	AC finale
Bastelicaccia	58 092	509 148	-451 056
Bastelica	34 320	89 651	-55 331
Bocognano	44 512	76 810	-32 298
Carbuccia	644	60 656	-60 012
Eccica-Suarella	64 542	251 887	-187 345
Ocana	490 275	101 444	388 831
Tavera	0	64 594	-64 594
Tolla	74 864	38 855	36 009
Ucciani	0	72 324	-72 324
Vero	0	72 877	-72 877
Total	767 249	1 338 246	-570 997

Dans ce scénario, les charges évaluées supportées par la Communauté au titre des compétences transférées ne sont comptabilisées que partiellement, à hauteur de 1 338 k€.

La partie résiduelle, correspondant aux charges indirectes évaluées, serait donc portée par la CCCP sur ses ressources propres.

Leur financement par l'attribution de compensation conduit à ce que la CCCP perçoive un montant d'AC de 571 k€ (AC nette négative).

Scénarios d'impact sur l'attribution de compensation

Scénario 2 - neutralisation des AC négatives

Principes :

- Retrait des charges indirectes du périmètre des charges prises en compte
- Neutralisation des AC négatives

Nota : la réévaluation des AC de départ au niveau de la fiscalité actuelle (fiscalité 2021) conduit à appliquer un montant de charges évaluées de l'ordre de 1 344 k€ sur un montant d'AC revalorisé de 915 k€ (valeur 2021 du panier de ressources transféré par les communes au moment du passage en FPU).

A l'échelle du territoire, cette réévaluation **ne suffit donc pas à corriger l'impact pour les communes, les ressources transférées et prises en compte restant en déficit par rapport aux charges évaluées.**

Il est dès lors proposé dans ce scénario de **neutraliser les AC négatives**, afin de limiter au maximum l'impact à l'échelle du territoire.

Synthèse	AC actuelle	Impact AC scénario 2	AC finale	AC finale
Bastelicaccia	58 092	509 148	-451 056	0
Bastelica	34 320	89 651	-55 331	0
Bocognano	44 512	76 810	-32 298	0
Carbuccia	644	60 656	-60 012	0
Eccica-Suarella	64 542	251 887	-187 345	0
Ocana	490 275	101 444	388 831	388 831
Tavera	0	64 594	-64 594	0
Tolla	74 864	38 855	36 009	36 009
Ucciani	0	72 324	-72 324	0
Vero	0	72 877	-72 877	0
Total	767 249	1 338 246	-570 997	424 840

Dans ce cadre, le **financement des charges évaluées (1 338 k€) par l'attribution de compensation est d'autant plus partiel, qu'il tient compte d'une neutralisation des AC devenues négatives.** Cela conduit à ce que la CCCP verse un montant d'AC de 425 k€.

Scénarios d'impact sur l'attribution de compensation

Comparatif - Impact comparé sur l'AC des communes

Synthèse	AC actuelle	Scénario de base	Scénario 1	Scénario 2
Bastelicaccia	58 092	-484 986	-451 056	0
Bastelica	34 320	-61 336	-55 331	0
Bocognano	44 512	-37 264	-32 298	0
Carbuccia	644	-63 892	-60 012	0
Eccica-Suarella	64 542	-204 379	-187 345	0
Ocana	490 275	381 988	388 831	388 831
Tavera	0	-68 725	-64 594	0
Tolla	74 864	33 378	36 009	36 009
Ucciani	0	-76 968	-72 324	0
Vero	0	-77 566	-72 877	0
Total	767 249	-659 751	-570 997	424 840
<i>Impact sur les communes / actuel</i>		<i>-1 427 000</i>	<i>-1 338 246</i>	<i>-342 409</i>

Si le scénario de base doit conduire à une réduction de 1,4 M€ des AC globales sur le territoire, les différents scénarios alternatifs permettent une modulation progressive de l'impact pour les communes et une prise en charge réelle de ces charges graduelle par la CCCP, sur ses propres ressources.

La CLECT a ainsi statué sur le choix du scénario 2.

V - Synthèse et conclusion

Rapport de CLECT

Synthèse et conclusion

Synthèse	AC actuelle	Charge évaluée	AC théorique cible	AC alternative retenue
Bastelicaccia	58 092	543 078	-484 986	0
Bastelica	34 320	95 656	-61 336	0
Bocognano	44 512	81 776	-37 264	0
Carbuccia	644	64 536	-63 892	0
Eccica-Suarella	64 542	268 921	-204 379	0
Ocana	490 275	108 287	381 988	388 831
Tavera	0	68 725	-68 725	0
Tolla	74 864	41 486	33 378	36 009
Ucciani	0	76 968	-76 968	0
Vero	0	77 566	-77 566	0
Total	767 249	1 427 000	-659 751	424 840

La dernière réunion de CLECT a ainsi permis de faire émerger un accord sur une solution partagée d'évolution des AC, selon le tableau ci-contre (« AC alternative retenue ») **et pour application au BP 2023** (selon accord en CLECT).

Cette solution se fonde sur une neutralisation des AC devenues négatives à l'issue du présent cycle de CLECT et entérine, de fait, la prise en charge par la CCCP de l'essentiel des charges transférées évaluées (1 M€).

Rappelons également que les travaux de CLECT statuent sur un principe de revoyure pour certaines compétences (dont Petite Enfance, ALSH, fourniture de repas, Itinéraires), au moment notamment de leur extension ou de leur mise en œuvre, et au plus tard au moment du prochain rapport quinquennal.

Rapport de CLECT

Synthèse et conclusion

La détermination du scénario privilégié doit permettre d'achever les travaux obligatoires de CLECT et de clore le cycle relatif à l'évaluation des charges transférées pour les compétences étudiées et leur impact sur l'AC.

Cela devra également permettre de poursuivre les travaux en lien avec la nécessité d'une réflexion plus large sur l'évolution des ressources propres de la CCCP, permettant le financement de ses charges et une relative stabilité de son équilibre financier fragile à court et moyen terme.

Rappelons à ce titre que l'évolution de la fiscalité en 2021 s'est accompagné d'une réflexion sur l'évolution des financements du service des ordures ménagères, principal inducteur de charges transférées non entièrement compensées.

A la suite de ce cycle de CLECT, le présent rapport doit désormais être approuvé par le conseil communautaire et les conseils municipaux dans les conditions de la procédure dérogatoire.

Annexes

1. Détermination des compétences évaluées selon échanges en CLECT

Compétences étudiées - Tableau récapitulatif retraité

Compétences CC	Compétences	Charges transférées	Charges évaluées	Fonctionnement	Investissement	Actif / équipement	Commentaire / orientation
Aménagement de l'espace	SCOT	Non	Non				Proposer la révision des charges au moment de la mise en œuvre
	PLU	Non	Non				Proposer la révision des charges au moment de la mise en œuvre
	Etudes et travaux en matière de : - Création et valorisation de sentiers et itinéraires touristiques thématiques et patrimoniaux - Dans ce cadre : réhabilitation du patrimoine vernaculaire, mise en place de signalétique, réalisation d'aménagements paysagers	Oui	Oui	Non	Oui	Non	
	Constitution et gestion de réserves foncières et/ou immobilières d'IC (= ensemble des biens fonciers et/ou immobiliers nécessaires à la CC)	Non	Non				
Actions de développement économique	Zones d'activité industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires et aéroportuaires	Oui	Non				Au regard des critères propres à la définition des zones d'activité, aucune zone ne semble transférable à ce titre. L'identification reste en cours.
	Mise en place de partenariats avec les acteurs instit. intervenant dans la promotion du commerce	Oui	Non				Proposer la révision des charges au moment de la mise en œuvre
	Mise en œuvre et participation à des programmes d'action (ex : ORAC)	Oui	Non				Proposer la révision des charges au moment de la mise en œuvre
	Mise en place d'une signalétique commerciale artis. et / ou agric. dans le cadre d'une charte de signalétique territoriale	Oui	Non				Proposer la révision des charges au moment de la mise en œuvre
	Office de tourisme intercommunal	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
Autres compétences obligatoires	GEMAPI	Oui	Non				Proposer la révision des charges au moment de la mise en œuvre (tenant compte de la taxe GEMAPI)
	Aires d'accueil GDV	Non	Non				
	Collecte et traitement des OM	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	

Compétences étudiées - Tableau récapitulatif retraité

Compétences CC	Compétences	Charges transférées	Charges évaluées	Fonctionnement	Investissement	Actif / équipement	Commentaire / orientation
Compétences optionnelles	Actions de promotion en faveur des démarches visant à la maîtrise de la demande d'énergie	Oui	Non				Proposer la révision des charges au moment de la mise en œuvre
	Amélioration du parc bâti privé (OPAH ou autre dispositif équivalent)	Oui	Non				Opérations neutres financièrement
	Construction, entretien et gestion de structures d'accueil de la petite enfance	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Sur la base de l'existant
	Fournitures et livraison de repas pour les cantines scolaires	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	
	Construction, entretien et gestion de structures d'ALSH	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Sur la base de l'existant
	Dispositifs locaux en faveur du jeune public (contrat éducatif local ou tout autre dispositif)	Oui	Oui	Oui	Non	Non	
Compétences facultatives	SPANC	Oui	Oui	Oui	Non	Non	
	Portage et mise en œuvre de stratégies de développement local (notamment GAL Leader)	Oui	Oui	Oui	Non	Non	
	Voirie : - Chemins communaux non revêtus : entretien des talus par épareuse, curage des fossés, nivelage des nids de poule, creux sur la bande de roulement - Chemins communaux revêtus : entretien des talus par épareuse, curage des fossés	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
	Participation au financement de la réserve communale de la sécurité civile des communes membres	Oui	Non				Principe politique à valider avant évaluation
	Réalisation d'une étude de diagnostic et prospective relative aux équipements culturels et sportifs relevant d'IC	Oui	Non				
Compétences restituées	Etude, construction, gestion et entretien des infra. sportives et culturelles : - Zone d'infrastructures sportives rayonnant sur 5 communes - Salle des fêtes sur 5 communes - Salle polyvalente de Tavera (équipement déjà intercommunal)	Oui	Non				
	Maintenance de l'éclairage public des communes	Non	Non				

2. Office de tourisme
intercommunal -
Evaluations détaillées

Office de tourisme intercommunal - Charges directes

Budget annexe OTI

Charges de fonctionnement		2017	2018	2019	Moyenne
011	Charges à caractère général	20 074	36 125	41 130	32 443
60224		37	0	0	12
60623		210	632	460	434
60632		0	3 334	64	1 133
6064		1 887	894	1 125	1 302
611		478	1 696	7 708	3 294
6132		0	14 400	14 400	9 600
615221		528	705	1 895	1 043
6156		3 931	4 656	4 656	4 414
6161		406	420	0	275
6184		240	940	1 256	812
6231		88	0	200	96
6236		7 080	0	4 968	4 016
6237		0	2 000	0	667
6251		996	2 303	2 104	1 801
6256		516	240	0	252
6262		2 586	2 814	1 278	2 226
6281		1 091	1 091	1 016	1 066
012	Charges de personnel	72 540	98 934	108 469	93 314
6215		72 540	98 934	108 469	93 314
Total budget annexe OTI		92 614	135 059	149 599	125 757

Produits de fonctionnement		2017	2018	2019	Moyenne
73	Impôts et taxes	1 846	19 898	19 900	13 881
7328		1 846	19 898	19 900	13 881
74	Dotations et participations	126 094	107 125	147 470	126 896
7472	Participation Région	8 000	15 000	15 000	12 667
7478	Subvention d'équilibre BG	118 094	92 125	132 470	114 230
Total budget annexe OTI		127 940	127 023	167 370	140 778

Equilibre de fonctionnement	35 326	-8 036	17 771	15 020
Equilibre de fonctionnement (hors subv. BG)	-82 768	-100 161	-114 699	-99 209

Au budget annexe OTI, un montant moyen de charges de 126 k€ / an sur la période 2017-2019, pour 141 k€ de recettes, dont 114 k€ de subvention d'équilibre du budget général.

Hors subvention d'équilibre, un déficit moyen de 99 k€ / an sur la période étudiée.

Office de tourisme intercommunal - Charges directes

Charges de fonctionnement		2017	2018	2019	Moyenne
Charges à caractère général					
011	général	0	0	1 975	658
60632		0	0	974	325
6156		0	0	619	206
6261		0	0	382	127
012	Charges de personnel	0	114	77 873	25 996
65	Autres charges	118 094	92 125	132 470	114 230
657363	Subvention au BA	118 094	92 125	132 470	114 230
67	Charges exceptionnelles	1 846	19 898	19 900	13 881
	Reversement taxe de				
6718	séjour au BA	1 846	19 898	19 900	13 881
Total identifié au budget général		119 940	112 137	232 218	154 765

Produits de fonctionnement		2017	2018	2019	Moyenne
013	Atténuations de charges	0	0	0	0
70	Produits des services	72 540	98 395	108 469	93 135
	Rbst personnel mis à				
70848	disposition	72 540	98 395	108 469	93 135
					0
73	Impôts et taxes	1 846	21 623	14 799	12 756
7362	Taxe de séjour	1 846	21 623	14 799	12 756
					0
					0
76	Produits financiers	0	12 356	0	4 119
7688		0	12 356	0	4 119
					0
Total identifié au budget général		74 387	132 373	123 268	110 009

Equilibre de fonctionnement	-45 554	20 236	-108 950	-44 756
------------------------------------	----------------	---------------	-----------------	----------------

Au budget général, certaines écritures résiduelles en lien avec la compétence ont pu être identifiées dans la comptabilité analytique tenue par les services :

- Un montant résiduel de charges à caractère général (imputées à tort au budget général),
- Les flux croisés avec le budget annexe : la subvention d'équilibre d'une part (charges) et le personnel mis à disposition du budget annexe d'autre part (recettes), ainsi que le reversement au budget annexe de la taxe de séjour initialement perçue au budget général (reversement en N+1 selon montant recouvré).
- Notons que la comptabilité analytique au budget général ne permet pas de refléter entièrement le personnel porté par le budget général et mis à disposition pour la compétence. Il est proposé de ne pas tenir compte de ce montant.
- Par ailleurs, un produit ponctuel de 12 k€ en 2018, correspondant à un reversement suite à l'intégration de l'OT associatif de la Vallée du Prunelli dans l'OTI. Il est proposé de ne pas tenir compte de ce montant dans l'évaluation.

Office de tourisme intercommunal - Charges directes

Synthèse BA + BG : équilibres retenus					
Charges de fonctionnement		2017	2018	2019	Moyenne
Charges à caractère général					
011		20 074	36 125	43 104	33 101
60224		37	0	0	12
60623		210	632	460	434
60632		0	3 334	1 038	1 457
6064		1 887	894	1 125	1 302
611		478	1 696	7 708	3 294
6132		0	14 400	14 400	9 600
615221		528	705	1 895	1 043
6156		3 931	4 656	5 275	4 621
6161		406	420	0	275
6184		240	940	1 256	812
6231		88	0	200	96
6236		7 080	0	4 968	4 016
6237		0	2 000	0	667
6251		996	2 303	2 104	1 801
6256		516	240	0	252
6261		0	0	382	127
6262		2 586	2 814	1 278	2 226
6281		1 091	1 091	1 016	1 066
012	Charges de personnel	72 540	98 934	108 469	93 314
6215		72 540	98 934	108 469	93 314
Total retenu		92 614	135 059	151 574	126 416

Produits de fonctionnement		2017	2018	2019	Moyenne
013	Atténuations de charges	0	0	0	0
70	Produits des services	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	1 846	21 623	14 799	12 756
7362	Taxe de séjour	1 846	21 623	14 799	12 756
74	Dotations et participations	8 000	15 000	15 000	12 667
7472	Participation Région	8 000	15 000	15 000	12 667
76	Produits financiers	0	0	0	0
Total retenu		9 846	36 623	29 799	25 423

Equilibre de fonctionnement retenu	-82 768	-98 436	-121 775	-100 993
-------------------------------------------	----------------	----------------	-----------------	-----------------

Au regard de cette reconstitution, il est proposé de tenir compte des équilibres relevés au budget annexe et au budget général, selon les principes suivants :

- Charges inscrites au budget annexe, majorées des charges à caractère général résiduelles au budget général (imputation erronée),
- Recettes de taxe de séjour directement perçues sur le budget général, afin de neutraliser les écarts de reversement,
- Neutralisation de la subvention d'équilibre du budget général et de l'excédent ponctuel reversé au chapitre 76.

Office de tourisme intercommunal - Approche de l'actif

COMPTE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE	Durée amort. délibérée (24/01/19)	Valeur brute € HT	Valeur brute € HT annualisée
2183	FA 2077530 DU 28/11/2014 MOBILIER ACCUEIL OT GRAVONA CF DEVIS DU 24 SEPT 2014	03/03/2015	1 150	7	959	160
2188	FA 151222057 DU 22 DECEMBRE 2015 SOLDE SITE INTERNET OT GRAVONA DELIB 12/06052014 NOTIF 6/10/2014 OS	23/12/2015	7 976		6 647	1 108
2188	FA 20140427DU 12/12/2014 FOURNIT ET POSE PANNEAUX SIGNALISATION DIRECTION OT GRAVONA CF DEVIS 11352	03/03/2015	2 218	6	1 848	308
2188	FA 20140429 DU 15/12/2014 FOURNIT ET POSE ENSEIGNE OT GRAVONA CF DEVIS 2014086 DU 24/09/2014	03/03/2015	2 760	6	2 300	383
2188	FA 150423026 DU 23 AVRIL 2015 CREATION SITE INTERNET OT GRAVONA DELIB 12/06052014 NOTIF 6/10/2014 OS	02/06/2015	12 109		10 091	1 682
2313	MANDAT -60-1-2014-RELEVÉ HON N°2 DU 27/11/2013 M-ZETA	04/02/2014	5 262		4 385	731
2313	MANDAT -59-1-2014-FA 44/13 DU 31/10/2013 PHASE 1-MAITRES DU REVE	04/02/2014	16 200		13 500	2 250
2313	MANDAT -129-1-2014-A N°05/14 DU 07/02/2014 ETUDE-MAITRES DU REVE	19/03/2014	10 134		8 445	1 408
2313	MANDAT -128-1-2014-FA 2150 DU 05/02/2014 ETUDE CA-MEDIEVAL	19/03/2014	32 130		26 775	4 463
2313	MANDAT -254-1-2014-FA12/14 DU 07/03/2014 SOLDE PH-MAITRES DU REVE	19/06/2014	15 870		13 225	2 204
2313	MANDAT -276-1-2014-FA 14000097 22/5/2014 FOURN IN-CORSICA LED	15/07/2014	24 611		20 509	3 418
2313	MANDAT -275-1-2014-FA 2179C DU 27/6/2014 SOLDE ET-MEDIEVAL	15/07/2014	20 850		17 375	2 896
2313	MANDAT -298-1-2014-FA 14000137 DU 17/06/2014 CREA-CLC DISPLAY	23/07/2014	5 112		4 260	710
Total			156 382	-	130 318	21 720

L'analyse de l'état de l'actif laisse apparaître un ensemble d'immobilisations liées à du matériel pour l'office de tourisme et des études en lien avec la stratégie touristique, pour une valeur brute de 156 k€.

La durée d'usage ou d'amortissement d'un certain nombre d'immobilisations n'a pas pu être identifiée au regard de l'ancienneté des actifs ou de l'absence d'intégration des immobilisations.

Aucune subvention n'a été identifiée par les services de la Communauté.

Il est proposé de reprendre la valeur moyenne annualisée de l'ensemble de ces immobilisations sur une durée moyenne de 6 ans.

Il en ressort un montant de 22 k€.

3. Collecte et traitement des ordures ménagères - Evaluations détaillées

Collecte et traitement des OM - Charges directes

Charges de fonctionnement		2017	2018	2019	Moyenne	Produits de fonctionnement		2017	2018	2019	Moyenne	
011	Charges à caractère général	259 816	133 556	179 113	190 828	013	Atténuations de produits	43 451	54 089	57 804	51 781	
6042		136 190	132 675	174 370	147 745	6419		43 451	0	0	14 484	
60612		0	0	1 284	428	73	Impôts et taxes	950 516	1 005 953	1 076 603	1 011 024	
60622		47 067	0	0	15 689	7331	TEOM	946 924	1 000 701	1 070 994	1 006 206	
60632		5 056	0	0	1 685	7338	Convention CAPA	3 592	5 252	5 609	51 781	
60636		581	0	2 160	914	74	Dotations et participations	43 803	37 273	38 620	39 899	
6064		381	0	0	127	74718		3 383	0	0	1 128	
6135		12 478	881	1 299	4 886	74758		38 419	37 273	38 620	38 104	
615228		740	0	0	247	7478		2 000	0	0	667	
61551		57 322	0	0	19 107	77	Produits exceptionnels	10 763	17 112	0	9 292	
012	Charges de personnel	823 851	894 092	935 022	884 322	7718		10 763	17 112	0	9 292	
65	Autres charges de gestion cour.	575 609	649 000	713 538	646 049	Total identifié (recettes réelles)						
65548	Cotisation SYVADEC	575 609	649 000	713 538	646 049			1 048 532	1 114 427	1 173 027	1 111 995	
Total identifié (dépenses réelles)					1 659 276	1 676 648	1 827 673	1 721 199	Equilibre de fonctionnement réel			
									-610 744	-562 221	-654 646	-609 203

Les données sont issues de la comptabilité analytique de la CCCP ou ont été transmises par les services.

Au budget général, le montant moyen de charges s'élève à 1 721 k€ / an, tenant compte essentiellement des charges de personnel et d'une contribution annuelle au SYVADEC, dont le montant est en très forte progression : la moyenne retenue entre 2017 et 2019 n'est déjà plus représentative de la charge portée par la Communauté à partir de 2020.

Les recettes tiennent compte à la fois de la TEOM (en cours de convergence sur la période), dont la progression ne suffit pas pleinement à couvrir la croissance des charges, ainsi que des recettes de soutien incitatif au compte 74758.

Le déséquilibre qui en ressort pèse très fortement sur les capacités financières de la Communauté et tend à s'accroître (cotisation au SYVADEC notamment) : la prise en compte dans les attributions de compensation ne permettra alors que de figer une évaluation qui ne sera rapidement plus représentative du niveau de charges porté et qui relèvera dès lors d'une réflexion plus large sur le financement des OM.

Collecte et traitement des OM - Approche de l'actif

COMPTE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE	Durée amort. délibérée (24/01/19)	Valeur brute € HT	Valeur brute € HT annualisée
21571	FA 106 056 DU 21 FEV 2019 ACHAT BOM 12M3 MARCHE 2018 4 PV RECEPTION 21/02/2019	07/03/2019	168 816	8	140 680	17 585
21571	FA n 90047526 du 19 juin 2019 - SAS BENNES DALBY - Livraison de 3 caissons polyb. - marché 2018/17	13/09/2019	16 305	8	13 588	1 698
21571	FA n 90047390 du 19 juin 2019 - SAS BENNES DALBY - Livraison de 3 caissons polyb. - marché 2018/17	13/09/2019	16 305	8	13 588	1 698
21578	ACHAT BORNES DE TRI SELECTIF CF DEVIS 27 DU 17/07/2018	10/08/2018	4 200	7	3 500	500
21578	ACHATS 50 CONT OM ET 30 CONT JMR FA 935 DU 11/10/2018	24/10/2018	9 600	7	8 000	1 143
21578	FA 280 du 01/12/2019 - BBL - Acquisition de 6 bornes de tri selectif flux verre d'occasion	18/12/2019	4 176	7	3 480	497
2182	FA 81180006/EUR DU 25/01/2018 VEHICULE NEUF IVECO CHASSIS ZCFC635B80D598251 MARCHE 2017/19	22/02/2018	47 040	8	39 200	4 900
2182	MANDAT -239-1-2010-FA N° 45526421 SUR COMMANDE N°-AGENT COMPTABLE DE L'UGAP	05/07/2010	113 976	8	94 980	11 873
2182	MANDAT -97-1-2011-FA 100 006 DU 02/02/2011 SELON-CORSE PDS LOURDS GARAGE	28/02/2011	35 641	8	29 701	3 713
2188	MANDAT -231-1-2011-FA 186784 DU 10/05/2011 ACHAT-CAPEMBAL	19/05/2011	7 292	6	6 077	1 013
2188	MANDAT -394-1-2014-FA 25 DU 18/06/2014 ACHAT CONT-SESCO	23/09/2014	14 652	6	12 210	2 035
2188	FA F160291 DU 06/07/2016 ACHAT MOBILE DE CHANTIER OCCASION	20/07/2016	3 500	6	2 917	486
2313	MANDAT -232-1-2011-FA F1104004 DU 05/05/2011 ACPT-2AE INGENIERIE	19/05/2011	3 723	6	3 102	517
2313	MANDAT -69-1-2012-FA F120126 A1 110807 1/1 DU 26-PM ENVIRONNEMENT	22/02/2012	5 646	6	4 705	784
2313	MANDAT -68-1-2012-FA F1201003 DU 25/01/2012 SOLD-2AE INGENIERIE	22/02/2012	3 040	6	2 533	422
2313	FA 218029146 DU 02/02/2018 CONTROLE TECHNIQUE CONSTRUCTION CF CONTRAT 32322630 DU 22/12/2017 MARCHE	22/02/2018	900	6	750	125
Total			454 812	-	379 010	48 989

L'analyse de l'état de l'actif laisse apparaître un ensemble d'immobilisations liées notamment aux véhicules, bennes et bornes de tri, pour une valeur brute de 455 k€. La durée d'amortissement de la plupart des biens est identifiée à l'état de l'actif, une hypothèse de 6 ans étant retenue pour les immobilisations non intégrées au moment de l'évaluation.

Aucune subvention n'a été identifiée par les services de la Communauté. Néanmoins, afin de simuler l'impact de ces financements, il est proposé suite à nos échanges de retenir une hypothèse de subventionnement moyen de 65%.

Il en ressort un montant annualisé de 17 k€.

Notons enfin que des investissements complémentaires de l'ordre de 380 k€ HT étaient identifiés au moment de l'évaluation dans le cadre des changements à venir en termes de mode de gestion et de collecte.

4. Voirie - Evaluations détaillées

Voirie - Charges directes

Charges de fonctionnement					Produits de fonctionnement				
	2017	2018	2019	Moyenne		2017	2018	2019	Moyenne
011	Charges à caractère général				3 680	12 811	9 422	8 638	
60632	0	606	1 946	851					
60636	0	0	0						
6135	0	188	0	63					
61551	3 680	12 018	7 476	7 725					
6184	0	0	0	0					
012	Charges de personnel				41 813	43 166	43 544	42 841	
Total	45 494	55 977	52 966	51 479					
					Total	0	0	0	0
					Equilibre de fonctionnement	-45 494	-55 977	-52 966	-51 479

Les données sont issues de la comptabilité analytique de la CCCP ou ont été transmises par les services.

Au budget général, le montant moyen de charges s'élève à 51 k€ / an, tenant compte à la fois de dépenses d'entretien et d'interventions des services techniques de la Communauté.

5. Petite Enfance - Evaluations détaillées

Petite Enfance - Synthèse

Crèche de Bastelicaccia

Charges de fonctionnement		2018	2019	Moyenne
011	Charges à caractère général	31 305	73 699	52 502
60618		10	18	14
60623		5 623	15 282	10 453
60628		0	2 674	1 337
60631		1 945	6 455	4 200
60632		3 803	5 256	4 530
60636		1 166	1 064	1 115
6064		0	832	416
611		0	1 780	890
614		10 800	28 000	19 400
615221		6 273	3 388	4 831
615228		240	0	120
61558		0	991	496
6156		216	2 262	1 239
6226		200	1 300	750
6283		0	1 536	768
012	Charges de personnel	570	351 592	176 081
Sous-total		31 875	425 291	228 583
Produits de fonctionnement		2018	2019	Moyenne
013	Atténuations de charges	0	19 000	9 500
70	Produits des services	0	85 467	42 734
7066	Produits des familles	0	85 467	42 734
74	Dotations et participations	0	144 721	72 361
74712		0	4 400	2 200
7478	CAF	0	140 321	70 161
77	Produits exceptionnels	0	51	26
Sous-total		0	249 239	124 620
Equilibre CREBAS		-31 875	-176 052	-103 964

Crèche d'Eccica-Suarella

Charges de fonctionnement		2019	Extrap. 12 mois
011	Charges à caractère général	36 032	43 239
6042		883	1 060
60612		3 170	3 804
60623		10 286	12 343
60628		1 674	2 009
60631		3 997	4 796
60632		8 211	9 853
60636		1 274	1 529
6064		236	283
611		1 078	1 293
615221		462	554
615228		2 920	3 504
6156		1 518	1 822
6227		324	389
012	Charges de personnel	178 858	214 630
Sous-total		214 891	257 869
Produits de fonctionnement		2019	Extrap. 12 mois
013	Atténuations de charges	435	522
6419		435	522
70	Produits des services	30 783	36 939
7066		30 783	36 939
74	Dotations et participations	75 081	90 098
7478		75 081	90 098
Sous-total		106 299	127 559
Equilibre CREES		-108 591	-130 310

Les données sont issues de la comptabilité analytique de la CCCP ou ont été transmises par les services.

L'extension de la crèche de Bastelicaccia (30 places) dans le courant de l'année 2018 ne permet pas de tenir compte de la moyenne des charges dans l'évaluation. Il est donc proposé de ne retenir que l'équilibre issu de l'exercice 2019, premier exercice plein de gestion dans le nouveau périmètre.

La crèche d'Eccica Suarella a été ouverte en mars 2019 (20 places). Il est dès lors proposé d'extrapoler les charges et les recettes sur une période de 12 mois dans le cadre de l'évaluation.

Petite Enfance - Approche de l'actif

COMPTE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE	Durée amort. déléguée (24/01/19)	Valeur brute € HT	Valeur brute € HT annualisée
2181	FA 2018 2595 TP DU 17/12/2018 CF DEVIS V18 0996 MOD FAR FOURNIT POSE MATERIEL CRECHE LES PAPILLONS	20/12/2018	5 720		4 766	397
2181	FA AFA5849 DU 08/03/2019 MARCHÉ 2018/12/1 FOURNIT POSE EQUIPEMENTS	21/03/2019	67 140		55 950	4 662
2181	IER ACPTÉ FA 500304 DU 26/03/2019 MARCHÉ 2018/15 FOURNIT POSE ELECTROMEN AE 28/11/18 NOTIF 29/11/18	11/04/2019	22 379		18 649	1 554
2181	SOLDE FA 500303 DU 26/03/2019 CF AVENANT 1 DU 28/02/2019 MARCHÉ 2018/15 EQUIP ELECTROMENAGER	11/04/2019	1 041		868	72
2183	FA FAC 47182 DU 28/02/2019 ACQUISITION LOGICIEL MIKADO CRECHE U NIDU	27/03/2019	2 019		1 683	140
2188	FA 247 DU 27 SEPT2017 MARCHÉ BON CDE3 DU 26/9/17 AE NOTIF 2/10/2015 AVENANT 1 AE CESSION NATIXIS R	11/10/2017	25 728		21 440	1 787
2188	FA 266 DU 27 OCT 2017 MARCHÉ BON CDE4 DU 24/10/17 AE NOTIF 2/10/2015 AVENANT 1 AE CESSION NATIXIS	06/11/2017	29 076		24 230	2 019
2313	FA 160-052018 DCPTÉ 13 DU 25/05/2018 MOE CRECHE ECCICA AE NOTIF 05/11/15 AV2 DU 01/6/2017 AV 3 DU 06	04/06/2018	1 028		857	71
2313	SIT 1 DU 26/09/17 FA 37/030035 LOT 1 DELIB 13/27022017 AE 23/03/17 AV 1 DU 01/06/17 AV 2 DU 26/10/17	23/11/2017	293 148		244 290	20 357
2313	FA 113/102017 DU 31/10/2017 MOE CRECHE ECCICA AE NOTIF 05/11/15 AVENANT 2 DU 01/06/2017 MARCHÉ 2017	23/11/2017	11 048		9 206	767
2313	FA 17340986 DU 09/11/2017 MISSION CSPS AVENANT 30/05/2017 NOTIF 02/06/2017 MARCHÉ 2017 16	23/11/2017	540		450	38
2313	FA BM18010012 DU 24/01/18 MOE LOT 2 CRECHE ECCICA GRPE SOLID AE AE NOTIF 05/11/15 AVT 2 DU 01/06/201	31/01/2018	2 488		2 074	173
2313	FA 1712000082/1500U DU 08/12/17 ACPTÉ REMISE RAPPORT INITIAL CONTROLE CRECHE ECCICA MISSION CONT TEC	20/12/2017	4 320		3 600	300
2313	FA 18240857 DU 28/03/2018 CF PROPO COM 796057/1803070087 REVO MISSION COORD SS CRUCULI MARCHÉ 2018/2	07/05/2018	630		525	44
2313	DECPTE 7 AU 27/11/2017 FA 119/112017 MOE CRECHE ECCICA AE NOTIF 05/11/15 AVENANT 2 DU 01/06/2017 MA	29/11/2017	1 120		933	78
2313	MANDAT -291-1-2012-FA FC 0761 DU 18/06/2012 EXPR-JEAN JOSEPH FERRACCI CECCALDI	25/07/2012	718		598	50
2313	MANDAT -312-1-2012-NOTE HONORAIRES MO CRECHE ET A-D ARCHITECTURE PAUL FRANCESCHI	12/09/2012	32 292		26 910	2 243
2313	MANDAT -169-1-2013-FA CATSAS FA02597 DU 10/04/2013-CRECHE ATTITUDE	24/04/2013	897		748	62
2313	MANDAT -253-1-2014-FA CATSAS FA02885 DU 29/03/2013-CRECHE ATTITUDE	19/06/2014	897		748	62
2313	FA 1801000150/1500U DU 24/01/2018 1ER ACPTÉ CONTROLE TECH MISSION HAND CRECHE ECCICA MISSION MARCHÉ	22/02/2018	480		400	33
2313	FA 180500039/1500U DU 04/05/2018 2EME ACPTÉ CONTROLE TECH MISSION HAND CRECHE ECCICA MARCHÉ 2017 20	15/05/2018	480		400	33
2313	SITUATION 7 DU 26/04/2018 LOT 2 CRECHE ECCICA	27/06/2018	5 408		4 506	376
2313	DECOMPTE 14 PHASE DET MOE CRECHE BOTTACCINA	27/06/2018	1 028		857	71
2313	IER ACOMPTE LOT 9 CRECHE ECCICA	27/06/2018	21 505		17 921	1 493
2313	TRAVAUX LOT 1 CRECHE ECCICA SUARELLA	27/06/2018	7 418		6 182	515
2313	SITUATION 8 DU 29/05/2018 LOT 2 CRECHE ECCICA	06/07/2018	9 635		8 029	669
2313	SITUATION 3 FINALE LOT 4 CRECHE ECCICA	06/07/2018	18 865		15 721	1 310
2313	MISSION CT SITE RICHIUSA CONVENTION AU 28/05/2018 MARCHÉ 2018/9	23/07/2018	1 152		960	80
2313	MISSION SPS CREATION CRECHE ECCICA SUARELLA SUR PROPOSITION COMMERCIALE 796057/180112-0012	23/07/2018	240		200	17
2313	LOT 13 TRAVAUX PLOMBERIE CRECHE ECCICA	24/07/2018	31 167		25 972	2 164
2313	CT MICRO CRECHE OCANA CF PROPOSITION 1801150U000002 2A OCANA	10/08/2018	720		600	50
2313	SITUATION 1 DU 25/06/2018 LOT 12 ELECTRICITE CRECHE ECCICA SUARELLA AE 23/03/2017 OS 26/04/2018	10/08/2018	3 851		3 209	267
2313	SITUATION 1 LOT 8 CLOISONS CRECHE ECCICA SUARELLA AE 20/03/2017 OS 29/07/2018	10/08/2018	3 795		3 163	264
2313	DECOMPTE 15 PHASE DET MOE CRECHE BOTTACCINA	10/08/2018	1 028		857	71
2313	MISSION SPS CREATION CRECHE ECCICA SUARELLA SUR PROPOSIT COMMERCIALE 796057/180112-0012 FA 18314940	12/09/2018	240		200	17
2313	FOURNITURE POSE COUVERTINE CONSTRUCTION CRECHE ECCICA SUARELLA CF DEVIS 7210 18 MAI 2018 FA 20180325	20/09/2018	4 994		4 162	347
2313	CRECHE ECCICA CP 01 LOT 6 MARCHÉ 2017 13 06 FA 20182263	03/10/2018	35 739		29 783	2 482
2313	CRECHE ECCICA LOT 7 CP 1 FA 18044 DU 19/09/2018	03/10/2018	16 730		13 942	1 162
2313	CP 2 FA 4997 DU 20/09/2018 LOT 8 MARCHÉ 2017 06	03/10/2018	6 622		5 519	460
2313	MOE CRECHE ECCICA DCPTÉ 16 FA 187 092018 DU 20/09/2018	03/10/2018	3 917		3 264	272
2313	SITUAT 3 FA 5023 DU 23/10/2018 LOT 8 MARCHÉ 2017 13 CRECHE ECCICA	25/10/2018	6 608		5 507	459
2313	CP 2 FA 4429 LOT 13 TRAVAUX PLOMBERIE CRECHE ECCICA	31/10/2018	27 361		22 801	1 900
2313	DCPTÉ MENSUEL 17 DU 31/10/2018 FA 198 102018 MOE CRECHE ECCICA	06/11/2018	1 482		1 235	103
2313	DCPTÉ 03 FA 2018091 DU 25/09/2018 CONTRAT ORDON PILOT COORD	06/11/2018	1 469		1 225	102
2313	DCPTÉ 02 FA 2018062 DU 28/05/2018 CONTRAT ORDON PILOT COORD	06/11/2018	1 205		1 004	84
2313	HONORAIRES FA BM 18100171 DU 31/10/2018 CO TRAITANT 1 CRECHE ECCICA MARCHÉ 2017 15	06/11/2018	1 710		1 425	119
2313	MISSION SPS CREATION CRECHE ECCICA SUARELLA SUR PROPOSIT COMMERCIALE 796057/180112-0012 FA 18345939	12/11/2018	240		200	17
2313	SITUATION 1 N SIT180601 LOT 5 MARCHÉ 2017 13 AE 20/03/2017 NOTIF 06/06/2017 AV 1 OS 11 DU 21/06/2018	21/11/2018	5 224		4 353	363
2313	HONOR MOE PART AMO SPICY FA BM 18110171 DU 29/11/2018 SOUS TRAIT 1 DU CO/TRAITANT 1 MARCHÉ 2017 15	10/12/2018	980		816	68
2313	HONORAIRES FA BM 18110171 DU 29/11/2018 CO TRAITANT 1 CRECHE ECCICA MARCHÉ 2017 15	10/12/2018	98		82	7
2313	DCPTÉ 3 SITUAT 3 DU 26/11/2018 FA 4481 LOT 13 MARCHÉ 2017 13	10/12/2018	14 636		12 197	1 016
2313	SITUAT 4 FA 4284 DU 22/11/2018 LOT 8 MARCHÉ 2017 13 CRECHE ECCICA	10/12/2018	5 796		4 830	402
2313	DCPTÉ MENSUEL 18 DU 29/11/2018 FA 202 112018 MOE CRECHE ECCICA	10/12/2018	1 482		1 235	103
2313	SITUATION 2 DU 26/11/2018 FA 18058 LOT 7 MARCHÉ 2017 13	10/12/2018	23 004		19 170	1 598
2313	SITUATION 3 DU 13/12/2018 FA 1812008 LOT 12 ELECTRICITE CRECHE ECCICA AE 23/03/2017 OS 26/04/2018	17/12/2018	8 859		7 383	615
2313	DCPTÉ 4 SITUAT 4 DU 10/12/2018 FA 4502 LOT 13 MARCHÉ 2017 13	17/12/2018	6 835		5 696	475
2313	DCPTÉ MENSUEL 19 DU 15/12/2018 FA 207 122018 MOE CRECHE ECCICA	17/12/2018	1 482		1 235	103
2313	SITUAT 02 DU 13/12/2018 FA 13/12/2018 LOT 6 MARCHÉ 2017 13	17/12/2018	3 971		3 309	276
2313	SITUATION 2 DU 27/11/2018 FA 1811017 LOT 12 ELECTRICITE CRECHE ECCICA AE 23/03/2017 OS 26/04/2018	17/12/2018	7 287		6 072	506
2313	SITUAT 5 FA 5072 DU 30/12/2018 LOT 8 MARCHÉ 2017 13 CRECHE ECCICA	20/12/2018	7 339		6 116	510
2313	FA FC18120351 DU 18/12/2018 AE 05/10/2018 NOTIF 08/10/2018 MARCHÉ 2018 12 3 FOURNIT POSE EQUIP CRECH	31/12/2018	12 423		10 352	863
2313	FA DU 17/12/2018 MARCHÉ 2017 13 LOT 9 AVENANT 2 DU 15/02/2019	22/02/2019	16 005		13 338	1 111
2313	NOTE HONOR 2 DU 20/02/2019 MARCHÉ 2018/10 MOE REHAB PATRIMOINE BASTELICCIA SUARELLA	22/02/2019	1 656		1 380	115
2313	HONOR FA BM18120735 DU 31/12/2018 CO TRAITANT 1 MOE CRECHE ECCICA MARCHÉ 2017 15	22/02/2019	2 410		2 008	167
2313	DCPTÉ 20 DU 29/01/2019 FA 213 012019 MOE CRECHE ECCICA MARCHÉ 2017 15	22/02/2019	540		450	38
2313	COMPL MANDAT 264 BORD 25 SUR ACPTÉ 1 FA 19/0114 DU 28/01/2019 MARCHÉ 2017 13 LOT 10	25/02/2019	0		0	0
2313	ACPTÉ 1 FA 19/0114 DU 28/01/2019 MARCHÉ 2017 13 LOT 10	25/02/2019	9 343		7 786	649
2313	FA 1902000106/1500U DU 28/02/2019 MARCHÉ 2017 20 CONTROELE TECH ATTESTATION FIN TRAVAUX	07/03/2019	480		400	33
2313	FA 1902000104/1500U DU 28/02/2019 MARCHÉ 2017 20 CT SEM ACPTÉ REMISE RAPPORT FINAL MISSIONS L ET SEI	07/03/2019	480		400	33
2313	FA 1902000105/1500U DU 28/02/2019 MARCHÉ 2017 20 CONTROLE TECH 3EME ACPTÉ MISSION HAND	07/03/2019	480		400	33
2313	SOLDE FA 668 DU 28/02/2019 PV RECEPTION 05/03/2019 MARCHÉ 2017 13 LOT 9	21/03/2019	2 970		2 475	206
2313	FA 19/0158 DU 05/03/2019 LOT 10 MARCHÉ 2017 13 PV RECEPTION DU 05/03/2019	21/03/2019	6 848		5 707	476
2313	SITUAT 01 FA F19015334T DU 31/01/2019 LOT 11 MARCHÉ 2017 13 NOTIF AE 21/03/2019 OS AU 29/07/2018	21/03/2019	12 209		10 174	848
2313	FA 30 DU 26/03/2019 MARCHÉ 2018121 AE NOTIF 05/10/2018 DELIB DCC20186073	27/03/2019	7 205		6 004	500
2313	FA 190407 DU 09/04/2019 CF DEVIS DE190239 DU 26/02/2019 TRAV SUP POSE STORES CRECHE ECCICA	11/04/2019	1 454		1 211	101

Petite Enfance - Approche de l'actif

COMPTE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE	Durée amort. délibérée (24/01/19)	Valeur brute € HT	Valeur brute € HT annualisée
2313	FA 1903012 DU 22/03/2019 CF DEVIS 1903006 DU 13/03/2019 PRISE BIBRONNERIE CRECHE ECCICA	11/04/2019	83		69	6
2313	SITUAT ET ACPTE 1 DU 02/04/2019 FA 2703/19A MARCHÉ 2018/7/2 AE 28/11/2018 NOTIF 05/12/2018 OS 01	29/04/2019	21 645		18 037	1 503
2313	FA 19019 DU 01/04/2019 CF AVENANT 2 MARCHÉ 2017 13 7	29/04/2019	1 320		1 100	92
2313	SOLDE SIT 02 FA 190220 DU 22/02/19 MARCHÉ 201713LOTS PV AVEC RES 5/3/19 PV LEVEE RES 10/04/19	16/05/2019	33 964		28 303	2 359
2313	FA 20190122 DU 06/05/2019 CF DEVIS 8241 DU 05/04/2019 FOURNIT POSE PANNEAU SANDWICH	16/05/2019	627		523	44
2313	DCPTE DÉFINITIF FA 5123 DU 14/03/2019 MARCHÉ 201713 LOT 8 PV RECEPTION 5 MARS 2019	16/05/2019	1 789		1 491	124
2313	SITUAT 04 FA 1902012 DU 28/02/2019 MARCHÉ 2017 13 LOT 13	16/05/2019	5 219		4 349	362
2313	SOLDE FA FINALE 1904015 DU 18/04/2019 MARCHÉ 201713 LOT 13 PV AVEC RES 5/3/19 PV LEVEE RES 10/04/2019	16/05/2019	928		773	64
2313	SOLDE SIT 2 DU 25/02/19 MARCHÉ 201713LOT11 REVISION PRIX PV AVEC RES 5 MARS PV LEVEE RES 10/04/2019	16/05/2019	2 982		2 485	207
2313	SITUAT 4 DGD FA 25/19/132 DU 13/3/2019 MARCHÉ 2017 LOT 3 AV 2 PV RECEPT 05/3/2019	16/05/2019	7 802		6 502	542
2313	DGD 28/02/19 FA 4563 SIT DEF F25 02 19 MARCHÉ 201713LOT13 PV AVEC RES SMARS PV LEVEE RES 10/04/2019	16/05/2019	9 714		8 095	675
2313	FA 19015 DU 12/03/2019 MARCHÉ 2017 13 7	21/05/2019	2 091		1 743	145
2313	Situation 1 CP1 du 17/5/2019 Lot 1 MARCHÉ 2018 5 1 Notification AE 21/09/2018 OS 1 à 4	06/06/2019	35 911		29 926	2 494
2313	SIT N 9 - juin 2019 - MARCHÉ 2017 / 13 : LOT 2 - EGBTP	11/07/2019	2 868		2 390	199
2313	FA N 1906001 du 13/06/2019 - Avenant N 2 au marché 2017/13 lot 12 électricité - ENTREPRISE LAURENT	11/07/2019	748		623	52
2313	Marché 2017/13 - Lot 4 - SOTRALU - Avenant n 2 - FA 20190121	13/09/2019	607		506	42
2313	Marché 2017/13 - Lot 1 - situation n 9 définitive - Part EGBTP	13/09/2019	12 534		10 445	870
2313	Marché 2017/13 - Lot 2 - avenant n 3 - Raffalli TP - FA RTP1908037	13/09/2019	2 815		2 346	196
2313	Marché 2017/13 - Lot 1 - situation n 9 définitive - Part Raffalli TP	13/09/2019	3 257		2 714	226
2313	Marché 2017/13 - lot 2 - situation N 10 définitive - RAFFALLI TP	13/09/2019	2 200		1 833	153
2313	DCPTE 21 DU 05/03/2019 FA 223 032019 MARCHÉ 2017 15 SOLDE MOE CRECHE ECCICA	07/10/2019	335		279	23
2313	MARCHÉ 2017/5 MOE CRECHE ECCICA- FA BM19090455 BERIM du 30.09.2019	28/10/2019	2 899		2 416	201
2313	FA 190911 du 06/09/2019 - AGEBAP - Pose de stores crèche d'Eccica Suarella	18/12/2019	1 661		1 384	115
2313	FA 2019-182 DU 21/10/2019 - FGINGENIERIE - ETUDE RT 2012 POUR DEPOT PC CONSTRUCTION CRECHE	18/12/2019	360		300	25
	Total		1 033 170		860 975	71 748

L'analyse de l'état de l'actif laisse apparaître un ensemble d'immobilisations liées aux crèches, pour une valeur brute de 1 033 k€.

La durée d'usage ou d'amortissement de ces immobilisations n'a pas pu être identifiée, au regard notamment de l'absence d'intégration des immobilisations. Il est proposé de reprendre la valeur moyenne annualisée de l'ensemble de ces immobilisations sur une durée moyenne de 12 ans.

Aucune subvention n'a été identifiée par les services de la Communauté. Néanmoins, afin de simuler l'impact des financements sur les projets en lien avec la Petite Enfance, il est proposé suite à nos échanges de retenir une hypothèse de subventionnement moyen de 80%.

Il en ressort un montant annualisé de 14 k€.

Notons enfin que ces biens ne tiennent pas compte des projets à venir au moment de l'évaluation sur les structures d'Ocana et Carbuccia.

6. Fourniture de repas - Evaluations détaillées

Fourniture de repas - Charges directes

Charges de fonctionnement		2017	2018	2019	Moyenne
011	Charges à caractère général	109 028	99 148	89 034	99 070
6042		104 352	96 259	84 674	95 095
60622		1 084	0	0	361
60632		0	25	0	8
611		0	0	0	0
61551		376	680	616	557
61558		0	204	144	116
6156		1 960	1 980	1 980	1 973
616		936	0	0	312
617		0	0	0	0
6225		140	0	0	47
6226		180	0	0	60
6231		0	0	1 620	540
012	Charges de personnel	17 462	18 200	19 047	18 236
Total		126 490	117 348	108 081	117 306

Produits de fonctionnement		2017	2018	2019	Moyenne
013	Atténuations de charges	0	0	0	0
70	Produits des services	72 540	73 873	71 550	72 655
7067	Produits des familles	72 540	73 873	71 550	72 655
Total		72 540	73 873	71 550	72 655
Equilibre de fonctionnement		-53 950	-43 475	-36 531	-44 652

Les données sont issues de la comptabilité analytique de la CCCP ou ont été transmises par les services.

Au budget général, le montant moyen de charges s'élève à 117 k€ / an, tenant compte essentiellement des charges de fourniture et de personnel.

Les recettes proviennent en parallèle des produits des familles, pour un montant moyen de 73 k€ / an sur la période.

Fourniture de repas - Approche de l'actif

COMPTE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE	Durée amort. délibérée (24/01/19)	Valeur brute € HT	Valeur brute € HT annualisée
2182	MANDAT -321-1-2007-FA 11003017 DU 3/09/07 ACHAT V-GARAGE LIBERTE	17/10/2007	14 234	5	11 862	2 372
2182	MANDAT -193-1-2009-FACTURE VN N° 724 DU 28/01/09-SAS PIETRI AJACCIO	03/06/2009	13 764	5	11 470	2 294
2182	Marché 2019/3 - Fourniture véhicule utilitaire - FA705642 du 09/09/2019 - M3 Automobile	07/10/2019	16 851	5	14 042	2 808
2183	FA171152 DU 17/07/2017 LOGICIEL FACTURATION MILLESSIME ONE LINE	22/08/2017	2 593	2	2 161	1 081
2188	MANDAT -358-1-2007-FA 436565 DU 04/09/07 ACHAT BA-OFFINCO	09/11/2007	302	1	252	252
2188	MANDAT -357-1-2007-FA 420917 DU 20/08/07 ACHATS C-VEGA	09/11/2007	1 244	1	1 036	1 036
2188	MANDAT -359-1-2007-FA 439468 DU 22/10/07 ACHAT CO-OFFINCO	09/11/2007	407	1	339	339
2188	MANDAT -369-1-2008-FA 165933 DU 20/10/08 ACHAT 50-CAPEMBAL	04/11/2008	10 639	6	8 866	1 478
2188	MANDAT -32-1-2010-FA176227 DU 17/12/09 ACHAT 80-CAPEMBAL	01/02/2010	6 937	6	5 781	963
2188	MANDAT -493-1-2012-FA 2012/1705 30/10/2012FOURNIT-FJF DIFFUSION AJACCIO FROID	07/12/2012	28 254	10	23 545	2 354
2188	FA2015 1859TP DU 7/12/15 ACHAT ET POSE DE 2 FOURS CANT SCOL VERO ET ACHAT ARMOIRE POSE INVERSION F	15/12/2015	8 972	10	7 477	748
2188	FA 2016 0358 TP DU 10/03/2016 FOURNITURE ET POSE NOUVEAU MATERIEL CANTINE TAVERA EN REMPLACEMENT SUI	31/05/2016	6 647	10	5 539	554
2188	FA 5 603 891 DU 04/03/2016 POSE NOUVEL EVIER CANTINE DE TAVERA EN REMPLACEMENT SUITE INCENDIE	31/05/2016	477	1	398	398
2313	MANDAT -377-1-2012-FA 586 DU 05/10/2012 TRAVAUX E-FERRACCI JEAN LUC	09/10/2012	5 211	10	4 343	434
Total			116 533	-	97 111	17 112

L'analyse de l'état de l'actif laisse apparaître un ensemble d'immobilisations liées notamment aux véhicules et au matériel de cuisine, pour une valeur brute de 117 k€. La durée d'amortissement de la plupart des biens est identifiée à l'état de l'actif.

Aucune subvention n'a été identifiée par les services de la Communauté.

Il en ressort un montant annualisé de 17 k€.

7. ALSH - Evaluations détaillées

ALSH - Charges directes

Charges de fonctionnement		2017	2018	2019	Moyenne	Produits de fonctionnement		2017	2018	2019	Moyenne
011	Charges à caractère général	0	0	0	0						
012	Charges de personnel	0	0	0	0						
65	Autres charges de gestion courante	50 000	58 000	58 000	55 333						
6574	Subvention association	50 000	58 000	58 000	55 333						
Total		50 000	58 000	58 000	55 333	Total		0	0	0	0
						Equilibre de fonctionnement		-50 000	-58 000	-58 000	-55 333

Les données sont issues de la comptabilité analytique de la CCCP ou ont été transmises par les services.

Au budget général, le montant moyen de charges s'élève à 55 k€ / an pour le subventionnement de l'association qui gère l'ALSH d'Ocana.

8. CEL - Evaluations détaillées

CEL - Charges directes

Charges de fonctionnement		2017	2018	2019	Moyenne
011	Charges à caractère général	45 053	48 871	45 930	46 618
6042		28 327	29 548	23 439	27 105
60623		0	330	1 005	445
6063		215	0	0	72
6064		0	0	1 500	500
6135		0	304	0	101
6161		566	0	0	189
6225		110	0	0	37
6247		15 834	18 315	19 406	17 852
6251		0	374	579	318
012	Charges de personnel	38 951	42 487	45 667	42 368
Total		84 004	91 358	91 597	88 986

Produits de fonctionnement		2017	2018	2019	Moyenne
013	Atténuations de charges	0	0	0	0
70	Produits des services	4 066	3 960	4 106	4 044
70632		4 066	3 960	4 106	4 044
74	Dotations et participations	53 000	53 000	53 000	53 000
Total		57 066	56 960	57 106	57 044

Equilibre de fonctionnement	-26 938	-34 398	-34 491	-31 942
------------------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Les données sont issues de la comptabilité analytique de la CCCP ou ont été transmises par les services.

Au budget général, le montant moyen de charges s'élève à 89 k€ / an pour le financement des différentes actions dans le cadre du CEL.

Les temps périscolaires et extrascolaires font l'objet d'un financement conjoint de l'Etat (12 k€), la CAF (2 k€) et la Collectivité de Corse (39 k€).

Sur la période, les décalages de perception de certaines de ces recettes d'une année sur l'autre ne permettent pas à la comptabilité analytique de retracer correctement le montant des financements annuels réellement affectés.

Il est alors proposé de retenir un montant moyen de 53 k€ / an, correspondant à la participation financière totale des différents partenaires.

9. Stratégie de développement local - Evaluations détaillées

Stratégie de développement local - Charges directes

Charges de fonctionnement		2017	2018	2019	Moyenne
011	Charges à caractère général	5 209	10 348	2 826	6 128
6042		5 209	73	120	1 801
60623		0	0	45	15
60632		0	1 147,88	497	248
6064		0	309	0	103
611		0	162	0	54
6156		0	1 948	1 716	1 222
617		0	3 274	0	1 091
6231		0	3 391	0	1 130
6251		0	403	269	224
6262		0	788	179	322
012	Charges de personnel	15 923	21 976	21 962	19 954
Total		21 132	32 324	24 788	26 081

Produits de fonctionnement		2017	2018	2019	Moyenne
Financement cumulé à 96%		20 287	31 031	23 797	25 038
Total		20 287	31 031	23 797	25 038

Equilibre de fonctionnement	-845	-1 293	-992	-1 043
------------------------------------	-------------	---------------	-------------	---------------

Les données sont issues de la comptabilité analytique de la CCCP ou ont été transmises par les services.

Au regard du financement du programme à 96% par les différents partenaires, le reste à charge est limité à 1 k€ / an en moyenne.

10. SPANC - Evaluations détaillées

SPANC - Charges directes

Budget annexe SPANC

Charges de fonctionnement		2017	2018	2019	Moyenne
011	Charges à caractère général	19 736	78 476	40 228	46 147
611		19 736	78 118	39 528	45 794
6156		0	332	670	334
627		0	26	30	19
012	Charges de personnel	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	3 386	0	1 129
673	Titres annulés	0	3 386	0	1 129
Total		19 736	81 862	40 228	47 275

Produits de fonctionnement		2017	2018	2019	Moyenne
70	Produits des services	80 116	61 412	90 557	77 362
7062		80 116	61 412	90 557	77 362
					0
74	Dotations et participations	1 200	15 960	0	5 720
747	Subvention d'équilibre BG	0	15 000	0	5 000
748		1 200	960	0	720
					0
Total		81 316	77 372	90 557	83 082

Equilibre de fonctionnement	61 580	-4 490	50 329	35 806
Equilibre de fonctionnement (hors subv. BG)	61 580	-19 490	50 329	30 806

Au budget annexe SPANC, un montant moyen de charges de 47 k€ / an sur la période 2017-2019, ne tenant pas compte des charges de personnel (non refacturées au budget annexe), pour 83 k€ / an de recettes, dont une subvention d'équilibre du budget général (15 k€ en 2018). Cette subvention s'est avérée ponctuellement nécessaire en raison des difficultés de recouvrement et de titrage des recettes de redevance cette année là.

Hors subvention d'équilibre, un excédent moyen de 31 k€ / an sur la période étudiée.

SPANC - Charges directes

Imputations identifiées au budget général

Charges de fonctionnement		2017	2018	2019	Moyenne
011	Charges à caractère général	0	29	0	10
637		0	29	0	10
012	Charges de personnel	34 000	34 000	34 872	34 291
65	Autres charges	0	15 000	0	5 000
65737	Subvention BA	0	15 000	0	5 000
Total		34 000	49 029	34 872	39 300

Produits de fonctionnement		2017	2018	2019	Moyenne
Total		0	0	0	
Equilibre de fonctionnement		-34 000	-49 029	-34 872	-39 300

Au budget général, quelques écritures résiduelles en lien avec la compétence ont pu être identifiées dans la comptabilité analytique tenue par les services :

- Un montant anecdotique de charges à caractère général,
- Les charges de personnel portées par le budget général et non refacturées au budget annexe. Notons que les années 2017 et 2018 ont été reconstituées par hypothèse sur la base de la valeur 2019.
- La subvention ponctuelle versée en 2018 au budget annexe.

SPANC - Charges directes

Synthèse BA + BG : équilibres retenus											
Charges de fonctionnement		2017	2018	2019	Moyenne	Produits de fonctionnement		2017	2018	2019	Moyenne
011	Charges à caractère général	19 736	78 505	40 228	46 156	70	Produits des services	80 116	61 412	90 557	77 362
611		19 736	78 118	39 528	45 794	7062		80 116	61 412	90 557	77 362
6156		0	332	670	334	74	Dotations et participations	1 200	960	0	720
627		0	26	30	19	748		1 200	960	0	720
637		0	29	0	10						
012	Charges de personnel	34 000	34 000	34 872	34 291	Total identifié					
67	Charges exceptionnelles	0	3 386	0	1 129			81 316	62 372	90 557	78 082
673	Titres annulés	0	3 386	0	1 129						
Total identifié		53 736	115 891	75 100	81 576	Equilibre de fonctionnement (hors subv. BG)		27 580	-53 519	15 457	-3 494

Au regard de cette reconstitution, il est proposé de tenir compte des équilibres relevés au budget annexe et au budget général, selon les principes suivants :

- Charges inscrites au budget annexe, majorées des charges inscrites au budget général (hors subvention d'équilibre), c'est-à-dire principalement les charges de personnel,
- Neutralisation de la subvention d'équilibre du budget général.

Notons que, dans ce cadre, le service semble proche de l'équilibre en moyenne annuelle sur la période 2017-2019.

Au regard de sa nature (SPIC), il est ainsi proposé de neutraliser son évaluation.

Notons néanmoins que le service reste soumis à des problématiques de recouvrement (recette titrée mais non perçue), avec un total de plus de 40 k€ de restes à recouvrer constitué depuis 2017 au moment de l'évaluation, soit 13 k€ / an en moyenne annuelle.

11. Sentiers et itinéraires touristiques thématiques et patrimoniaux - Évaluations détaillées

Création et valorisation de sentiers et itinéraires touristiques thématiques et patrimoniaux - Approche

Récapitulatif des opérations réalisées ou en cours sur la période	2017	2018	2019	RàR 2019	Total TTC	FCTVA	2017	2018	2019	RàR 2019	Total subventions	Solde - autofinancement
Réhabilitation autel baroque chapelle Sainte Anne	96 000				96 000	15 748	64 000				64 000	16 252
Aménagement paysager place de Crucoli	260 351				260 351	42 708	187 519				187 519	30 123
Sentier du patrimoine Bastelica	525 000				525 000	86 121	350 000				350 000	88 879
Réhabilitation patrimoine Suarella Bastelicaccia	260 304				260 304	42 700	173 533				173 533	44 071
Travaux patrimoine Forge Veru		59 739			59 739	9 800		39 825			39 825	10 114
AMO définition programme pluriannuel patrimoine			5 000		5 000	820					0	4 180
Opération communication sentiers du patrimoine			42 000		42 000	6 890			28 000		28 000	7 110
Total	1 141 655	59 739	47 000	0	1 248 394	204 786	775 052	39 825	28 000	0	842 877	200 730

Soit solde annuel (sur 3 ans) 66 910

Les données sont issues de la programmation transmise par la Communauté au regard des projets envisagés et votés aux BP.

L'orientation travaillée en CLECT, au regard des spécificités de cette compétence, consiste à intégrer dans l'AC le reste à charge issu de cette première programmation (67 k€ / an en moyenne), permettant ainsi de déterminer et de figer le budget disponible pour la compétence au regard des programmes de travaux futurs envisagés.

12. Impact comparé des différents scénarios pour la CCCP

Comparatif - Impact comparé pour la CCCP

De fait, les différents scénarios d'impact proposés conduisent à des modalités de financement des charges transférées dégressives sur le territoire et un effort croissant de la CCCP sur ses ressources propres.

Synthèse - Prise en charge CCCP	Situation actuelle	Scénario de base	Scénario 1	Scénario 2
Charges transférées évaluées	-1 427 000	-1 427 000	-1 427 000	-1 427 000
AC des communes	-767 249	659 751	570 997	-424 840
Solde CCCP*	-2 194 249	-767 249	-856 003	-1 851 840

*à couvrir par les ressources propres de la CCCP



kpmg.fr